

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à 'Editogo B. P. 891 - Tél : 37-18 - Lomé  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
<b>Prix du Numéro par porteur ou par Poste :</b> Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:  
**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

#### ORDONNANCES

1978

29 déc. - Ordonnance n° 78-50 constituant loi de finances pour la gestion 1979 .....

**ORDONNANCE N° 78-50 du 29 décembre 1978 constituant loi de finances pour la gestion 1979**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie,  
 Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967;  
 Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967;  
 Le Conseil des Ministres entendu,

## ORDONNE:

### Première partie

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

#### Titre I

##### DISPOSITIONS GENERALES

Article premier. - Sont, pour la gestion 1979, réglées conformément aux dispositions de la présente ordonnance les opérations en recettes et en dépenses du Budget Général, du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo, ainsi que celles afférentes aux comptes spéciaux du Trésor.

#### Titre II

##### DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Art. II. - Sous réserve des dispositions de la présente ordonnance applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979, continueront à être opérées, pendant l'année 1979 conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du 31 décembre 1978,

- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés à l'Etat,
- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux organismes dûment habilités.

Art. III. - Sont passibles des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit,

auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts ou taxes publiques ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits détenus par les services ou établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales.

En aucun cas les marchés ne remplissant pas les conditions d'une convention internationale ne pourront stipuler des exonérations de droits fiscaux ou douaniers.

Art. IV. - Les factures produites à l'appui des documents d'importation aux fins de dédouanement des marchandises et d'homologation des prix, pour être recevables, doivent être celles délivrées et signées par le producteur ou le fournisseur réel des marchandises.

Art. V. - Modification du Code des Impôts directs

Le Titre III, l'annexe IX et l'annexe X du Code des Impôts Directs sont modifiés comme suit:

### Titre III

#### REGIME FISCAL DES REVENDEUSES

Art. 148. - Il est créé au Togo, une carte dite de « Revendeuse ».

Art. 149. - Sont considérées comme revendeuses, les femmes ne disposant pas de magasin ni d'entrepôt, achètent sur place ou importent pour revendre ou exporter des marchandises diverses et dont le montant des transactions est inférieur à 10 000 000 de francs cfa par an.

Art. 150. - Ne sont pas réputées revendeuses, mais commerçantes ordinaires celles dont le montant annuel des transactions est égal ou supérieur à 10 000 000 de francs cfa. Elles restent soumises aux divers impôts et contributions définis par les textes en vigueur applicables aux commerçants.

En attendant l'application du régime de droit commun, elles sont redevables d'une «taxe complémentaire de patente» fixée à 1% du montant des importations ou des achats en gros ou demi-gros effectués sur place.

Sont également visées par les présentes dispositions, les personnes qui ne disposant pas d'établissement fixe ni de magasin ni d'entrepôt connu, achètent sur place en gros ou demi-gros ou effectuent des opérations d'importation en vue de la vente.

Ses achats sur place en gros ou demi-gros sont les achats effectués à des conditions autres que le détail.

Les achats au détail par opposition aux achats en gros sont ceux faits à un prix de détail par quantités n'excédant pas les besoins normaux d'un consommateur ordinaire.

Art. 150. - 1

La taxe complémentaire de patente est établie sur le montant des achats effectués dans les magasins des entreprises ou sociétés installées au Togo et sur la valeur CAF à l'importation.

Art. 150. - 2

La taxe sera due lors de chaque opération d'achat en gros ou demi-gros ou d'importation. Elle constitue un acompte de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et ne doit pas être incluse dans le prix de vente des marchandises et produits.

Art. 150. - 3

Les commerçantes qui importent ou achètent sur place sont tenues:

1 - d'établir en 4 exemplaires une déclaration conforme au modèle prescrit par l'Administration des Impôts où figurent la nature et la valeur de la marchandise ou du produit et le décompte de l'impôt.

2 - d'effectuer immédiatement au Trésor le versement de l'impôt correspondant.

La marchandise ou le produit ne sera livré par les entreprises ou les sociétés et par les services des Douanes qu'après acquittement de l'impôt et présentation de la quittance du Trésor.

Art. 150. - 4

Les copies de la déclaration visée ci-dessus seront réparties comme suit:

Deux copies doivent être déposées au Trésor qui transmettra une à l'Administration des Impôts.

Les deux autres copies seront conservées par le fournisseur ou l'Administration des Douanes et par le contribuable.

Les revendeuses, telles que définies à l'article 149 sont classées en trois catégories:

**1<sup>re</sup> catégorie:** revendeuses dont le chiffre annuel des importations est égal ou supérieur à 1 000 000 de francs

**2<sup>e</sup> catégorie:** revendeuses dont le montant total des transactions est compris entre 5 000 000 et 10 000 000 de francs.

**3<sup>e</sup> catégorie:** revendeuses dont le montant total des transactions est inférieur à 5 000 000 de francs.

Art. 151. - La carte de revendeuse est établie à Lomé par le Service des Contributions, dans les autres centres par l'Inspection des Impôts à laquelle ressort l'intéressée.

Elle est délivrée pour une année civile, quelle que soit la date à laquelle elle est demandée, au vu d'une quittance attestant le paiement des droits. Ces droits annuels sont fixés ainsi qu'il suit:

- 1<sup>re</sup> catégorie: 25 000
- 2<sup>e</sup> catégorie: 12 000
- 3<sup>e</sup> catégorie: 5 000

Le tiers des droits ainsi fixés est affecté au Budget Général, les deux autres sont répartis comme la contribution des patentes.

La carte de revendeuse est strictement personnelle. Toute infraction en ce sens est sanctionnée par une amende des dou-

bles droits, outre ceux déjà réglés, et le retrait de la carte pour l'année civile en cours.

Art. 152. – La possession de la carte de revendeuse confère à sa propriétaire le droit d'exercer son commerce ainsi que le bénéfice de l'exemption des impôts faisant l'objet des titres I et II du présent code.

Art. 153. – La carte de revendeuse doit être présentée à toute requisition des agents chargés de l'assiette et du contrôle des impôts et des droits de douanes. En particulier, elle doit être obligatoirement présentée par les revendeuses de 1<sup>ère</sup> catégorie au moment du franchissement du cordon douanier. Le défaut de présentation de la carte dans un délai de 8 jours entraîne une amende des doubles droits.

Art. 154. – L'Administration des Impôts exercera un contrôle permanent sur les diverses opérations d'achats ou d'importations effectuées par les contribuables soumis à la Taxe complémentaire de patente.

Les amendes et les pénalités prévues pour l'impôt BIC sont applicables en matière de Taxe complémentaire de patente.

Le fournisseur local qui aura livré une marchandise sans se préoccuper de l'acquittement au Trésor de la Taxe complémentaire de patente, paiera lui-même une amende égale au double des droits compromis.

## ANNEXE IX

## TABLEAU DES PATENTES

## TABLEAU A

QUALIFICATION	Droit Fixe	Droit Proportionnel / Taux Unique
Hors Classe .....	135 000	10%
Première Classe .....	75 000	«
Deuxième Classe .....	45 000	«
Troisième Classe .....	33 000	«
Quatrième Classe .....	15 000	«
Cinquième Classe .....	10 350	«
Sixième Classe ..... Commune de Lomé .....	5 100	«
Reste du territoire .....	3 900	«
Septième Classe ..... Commune de Lomé .....	3 600	Exempt
Reste du territoire .....	2 700	«
		CLASSE
A – Agent d'affaires ayant plus 5 employés .....		3
Agent d'affaires ayant moins 5 employés .....		4
Agence de voyages .....		3
Architecte dont le CA est égal ou inférieur à 20 millions .....		H.C.
Assurances (Cie. D') ayant un représentant au Togo .....		H.C.
Assurances (Agent d') ayant des sous agents .....		2
Assurances (Agent d') sans sous agents ayant des employés .....		3
Assurances (Agent d') sans sous agents ni employés .....		6
Assurances (sous agent) ayant 1 ou plusieurs employés .....		5
Aubergiste .....		5
Avocat Défenseur dont le CA est inférieur ou égal à 20 millions .....		1
Agence Immobilière .....		2
B – Banques et établissements de Crédits .....		H.C.
Bar dancing vendant des boissons hygiéniques et alcooliques .....		3
Bar ne faisant pas dancing vendant des boissons hygiéniques et alcooliques .....		4
Bar ne faisant pas dancing vendant des boissons hygiéniques .....		6
Bijoutier fournissant la matière première .....		3
Bijoutier ne fournissant pas la matière première .....		5
Boucher tuant annuellement :		
Plus de 1 000 bœufs .....		1

	CLASSE
de 750 à 1 000 bœufs .....	2
de 500 à 750 bœufs .....	3
de 250 à 500 bœufs .....	4
moins de 250 bœufs .....	5
Boulangier Pâtissier .....	1
Boulangier par procédé mécanique (Lomé) .....	2
Boulangier par procédé mécanique (Autres Localités) .....	3
Bureau d'études de recherches et documentation .....	1
<b>C -</b> Café restaurant faisant dancing .....	1
Café restaurant ne faisant pas dancing .....	2
Cinéma (exploitant de) .....	2
Cinéma ambulant .....	3
Coiffeur pour dames et hommes vendant des produits de beauté .....	3
Coiffeur pour dames et hommes ne vendant pas des produits de beauté .....	4
Commerçant ou succursale en gros, demi-gros, en détail n'effectuant ni importation ni exportation dont le chiffre d'affaire est :	
égal ou supérieur à 50 millions .....	H.C.
inférieur à 50 millions et égal ou supérieur à 25 millions .....	1
inférieur à 25 millions et égal ou supérieur à 10 millions .....	2
inférieur à 10 millions et égal ou supérieur à 5 millions .....	3
inférieur à 5 millions et égal ou supérieur à 2,5 millions .....	4
inférieur à 2,5 millions et égal ou supérieur à 1 million .....	5
inférieur à 1 million et égal ou supérieur à 0,5 million .....	6
inférieur à 0,5 million .....	7
commissionnaire en douane .....	4
Commissionnaire en marchandises .....	2
Conseil .....	3
Consignataire de navire (DF majoré de 10 000 frs par compagnie représentés ne touchant pas habituellement à Lomé et ne disposant pas de locaux professionnels .....	1
Courtier en diamant .....	1
Courtier en marchandises .....	2
<b>D -</b> Dentiste .....	3
Droguiste ou dépositaire de médicaments .....	4
<b>E -</b> Eaux gazeuses et Sirop (Fabricant d') .....	3
Entrepreneur de sous location de locaux non meublés .....	3
Entrepreneur de pêches .....	1
Entrepreneur de travaux immobiliers dont le :	
C.A. inférieur à 10 000 000 .....	4
C.A. compris entre 10 et 30 000 000 .....	3
C.A. compris entre 30 et 50 000 000 .....	2
C.A. compris entre 50 et 100 000 000 .....	1
C.A. compris entre 80 et 100 000 000 .....	H.C.
Au-dessus de 100 000 000 jusqu'à 500 000 000 ajouter 50 000 Frs par 50 000 000 ou fraction de 50 000 000 .....	
A partir de 500 000 000 voir Tableau B.	
Esthéticienne .....	4
Expert Maritime, Fiscal, Comptable, Autos ayant des employés .....	2
Expert Maritime, Fiscal, Comptable, Autos sans employés .....	4
Exploitant de magasins généraux .....	1
Electricien (Autos) .....	4
<b>F -</b> Fournisseurs aux troupes, aux hôpitaux, services et établissements publics .....	1
Fournisseurs à bord .....	2

	CLASSE
G - Gargotier .....	6
Garage (tenant un) pour voitures, autos .....	3
Géomètre .....	3
H - Hôtel disposant de plus 30 chambres .....	1
Hôtel disposant de 20 à 30 chambres .....	2
Hôtel disposant de 10 à 20 chambres .....	3
Hôtel disposant de moins de 10 chambres .....	4
Huissier dont le CA est égal ou inférieur à 20 millions .....	2
- Industriel (petit) occupant 5 à 10 ouvriers .....	4
Industriel (petit) moins de 5 ouvriers .....	5
- Laverie ou blanchisserie industrielle .....	2
Loueur de fonds du commerce ou de moyens de production .....	3
Loueur en garni .....	4
Loueur de voitures autos .....	2
Loueur de chaises .....	3
Loterie (Représentant de) étrangères .....	H.C.
Loterie (Représentant de) Locales .....	1
M - Manucure .....	3
Masseur kinésithérapeute .....	3
Matelassier .....	5
Mécanicien .....	4
Médecin tenant une clinique d'hospitalisation .....	1
Médecin sans clinique d'hospitalisation .....	2
Médecin vétérinaire .....	3
Menuisier sans machine outil .....	4
Menuisier avec 1 ou 2 machines outils .....	2
Menuisier avec plus de 2 machines outils .....	1
N - Navigations Maritimes ou aériennes (Cie) disposant de locaux privés au Togo (D.F. majoré de 10 000 par Cie représentée ne touchant pas habituellement Lomé et ne disposant pas de locaux professionnels) .....	H.C.
Notaire dont le CA est inférieur ou égal à 20 millions .....	1
O - Opticien .....	2
P - Pâtissier .....	2
Pharmacien .....	1
Peintre Autos .....	4
Photographe (Importateur à classer suivant le montant d'importation au T. B.) .....	3
Photographe effectuant des achats sur place en vue de la revente en l'état .....	3
Photographe ne vendant pas .....	5
Professeurs de danses, de musique, de culture physique, d'équitation ou de natation .....	4
Publicité (Agence de) .....	3
R - Représentant de commerce .....	2
Restaurant servant des repas dont le menu est supérieur à 1 000 F. ....	1
Restaurant servant des repas dont le menu est inférieur à 1 000 F. ....	4
T - Tacheron (Travaux Immobiliers) .....	3
Tailleur ou Couturière ayant plus de 3 machines .....	4
Tailleur ou Couturière ayant moins de 3 machines .....	5
Tapissier .....	5
Teinturier dégraisseur .....	3
Tolier Autos .....	4
Transitaire représentant 1, ou plusieurs armateurs .....	H.C.
Transitaire n'assurant pas de représentation .....	3

TABLEAU B

QUALIFICATION	Droit fixe,	Droit proportionnel taux unique
Acheteur de produits de cru destiné à l'exportation ; taux unique quel que soit le nombre de bascules .....	6 000	exempt
Acheteur de produits vivriers (gari, maïs, mil, igname, etc...) .....	3 000	
Auto-Ecole (Exploitant d') :		
Taxe déterminée .....	30 000	10%
par véhicule .....	10 000	
Exploitant une usine pour la production ou la transformation de l'énergie électrique : par kilowatt ou fraction de kilowatt de la puissance utile des machines ou appareils de production ou de transformation, non compris les machines ou appareils de secours .....	10	10%
Ce droit sera réduit à :		
3 Frs pour les établissements à l'égard desquels il sera justifié que la puissance des appareils d'éclairage n'excède pas les sept dixième de la puissance totale des moteurs et appareils de toute nature installés chez les clients.		
1 Fr 50 pour les établissements à l'égard desquels il sera justifié que la puissance des appareils d'éclairage n'excède pas le dixième de la puissance totale des moteurs et appareils de toute nature installés chez les clients.		
Exploitants d'atelier mécanique avec moteur de manufacture ou autre usine, d'imprimerie, de scierie, d'huilerie, de savonnerie etc autres qu'exploitants de pétrins mécaniques et exploitants de moulins à maïs :		
Par machine, moulin, lame, presse .....	500	10%
Par unité de main-d'œuvre employée .....	500	
Par C.V. de puissance utile des moteurs ou machines .....	500	
Exploitant de pétrin mécanique par pétrin .....	6 000	10%
Exploitant de moulin à maïs par moulin mécanique .....	6 000	10%
Marchand forain :		
avec voiture : pour les redevables n'ayant pas d'établissement fixe dans la subdivision par voiture .....	45 000	exempt
pour les redevables ayant un établissement fixe dans la subdivision par voiture .....	6 000	exempt
avec balle, droit fixe .....	4 500	exempt
s'il s'agit de revendeur de sel, cola et produits de cru, ce droit est réduit à .....	1 200	exempt
Les droits ci-dessus, sont réduits de :		
20% pour les redevables exploitant en dehors de Lomé plus de 15 points de vente.		
15% pour ceux exploitant en dehors de Lomé de 10 à 15 points de vente.		
10% pour ceux exploitant en dehors de Lomé plus de 5 et moins de 10 points de vente.		
5% pour ceux exploitant en dehors de Lomé, de 1 à 5 points de vente.		
Importateurs – Exportateurs :		
– dont le chiffre global annuel des importations est :		
* inférieur à 5 millions .....	15 000	10%
* supérieur à 5 millions et inférieur ou égal à 10 millions .....	33 000	10%
* supérieur à 10 millions et inférieur à 25 millions .....	45 000	10%
* supérieur à 25 millions et inférieur à 50 millions .....	75 000	10%
* supérieur à 50 millions et inférieur à 100 millions .....	135 000	10%
* supérieur à 100 millions et inférieur à 200 millions .....	180 000	10%

QUALIFICATION	Droit Fixe	Droit Proportionnel Taux Unique
Au-dessus de 200 millions ajouter 60 000 par 100 millions ou fraction de 100 millions .....		
Banque et établissement de crédit:		
Droit fixe .....	2 000 000	10%
Entreprise de travaux immobiliers dont le chiffre d'affaire est supérieur à 500 millions .....	1 000 000	10%
Architecte dont le chiffre d'affaire est supérieur à 20 millions .....	200 000	10%
Ajouter 25 000 par 20 000 000 ou tranche de 20 millions		
Officier ministériel dont le chiffre d'affaire est supérieur à 20 millions .....	200 000	10%
Ajouter 20 000 par 10 000 000 ou tranche de 10 millions.		

## ETAT A 1

## ANNEXE X

## TABLEAU DES LICENCES

QUALIFICATIONS	Tarifs
<b>Fabrications</b>	
a) de boissons du 1 <sup>er</sup> groupe .....	exonération
b) de boissons du 2 <sup>e</sup> groupe .....	100 000
c) de boissons du 3 <sup>e</sup> groupe .....	150 000
<b>II - Ventes à emporter</b>	
a) marchands en gros et 1/2 gros .....	90 000
b) importateurs .....	130 000
c) marchands au détail de boissons de 3 <sup>e</sup> groupe .....	25 000
d) marchands au détail de boissons du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> groupe .....	3 000
<b>III - Vente à consommer sur place</b>	
a) débit titulaire d'une licence de 1 <sup>re</sup> catégorie .....	2 000
b) débit titulaire d'une licence de 2 <sup>e</sup> catégorie .....	7 000
c) débit titulaire d'une licence de 3 <sup>e</sup> catégorie .....	45 000
<b>IV - Restaurants</b>	
a) Etablissement titulaire de la « petite licence restaurant » .....	5 000
b) Etablissement titulaire de la « grande licence restaurant » .....	45 000
<b>V - Commerçants se livrant exclusivement à la vente de boissons fermentées de fabrication locale traditionnelle .....</b>	1 000

N.B. - Les licences prévues aux III et IV sont celles définies par les articles 3 et 5 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme.

Art. VI. - **Modification du Tarif Officiel des Douanes.**

a) Les cigarettes de la position tarifaire 24-02 A4 sont exonérées de la taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions à l'importation.

b) Le taux du droit d'entrée est modifié sur les produits suivants:

Position Tarifaire	Désignation des Produits	Ancien Taux	Nouveau Taux
24-02-A4	Cigarettes .....	75 F/kg net	400F/kg net
41-02	Cuirs et peaux de bovins (...) et peaux d'équidés, préparés, autres que ceux des n° 41-06 à 41-08 inclus .....	20%	5%
64-05	Parties de chaussures (y compris les semelles intérieures, les talonnettes) en toutes matières autres que le métal .....	20%	5%
59-03	«Tissus non tissés» et articles en «tissus non tissés» même imprégnés ou enduits .....	20%	5%
59-08	Tissus imprégnés ou enduits de dérivés de la cellulose ou autres matières plastiques artificielles .....	20%	5%

**Art. VI. bis. – Modification de l'ordonnance n° 12 du 4 juillet 1972 portant modification du taux de la taxe spéciale de transit.**

Les cigarettes sont exclues de la liste des produits soumis à la taxe spéciale de transit.

**Art. VI. ter. – Modification de l'article 9 de la loi de Finances n° 60-39 du 30 décembre 1960 portant création de la taxe de circulation.**

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Véhicule simple : (sans remorque)	1 000 F	3 000 F
Véhicule composé de tracteur et de remorque)	1 000 F	5 000 F

2° La taxe de circulation est due uniquement sur les véhicules utilitaires (camions) chargés ou vides ayant une capacité de chargement égale ou supérieure à 1 500 kilogrammes et traversant le Togo d'une frontière à l'autre.

Elle est perçue par le bureau ou poste des douanes d'entrée.

**Art. VI quater.** Les ressources affectées au Budget Général pour la gestion 1979 sont évaluées à la somme de 62 598 000 000 francs. Cette évaluation correspond aux produits de la République conformément au développement qui en est donné à l'état A annexé à la présente ordonnance.

**Art. VII.** – Les ressources affectées au Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo sont évaluées à la somme de 920 917 000 francs cfa conformément au développement qui en est donné à l'état C annexé à la présente ordonnance.

**Art. VIII.** – Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale sont évaluées à la somme de 1 108 350 000 francs cfa conformément au développement qui en est donné à l'état E annexé à la présente ordonnance.

**Art. IX.** – Les ressources affectées au Budget d'Investissement sont évaluées à la somme de 15 832 027 000 francs cfa.

### Titre III

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

**Art. X.** – Le plafond des crédits applicables au Budget Général de la Gestion 1979 s'élève à la somme totale de 62 598 000 000 francs cfa.

Ce plafond de crédit s'applique :

– aux dépenses ordinaires des services civils	41 976 714 000 F
– aux dépenses ordinaires des services militaires	4 789 259 000 F
– aux dépenses en capital	15 832 027 000 F

**Art. XI.** – Le plafond des crédits applicables au Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo gestion 1979 s'élève à la somme totale de 920 917 000 Francs.



Art. XII. – Le plafond des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale s'élève pour la gestion 1979 à la somme de 1 108 350 000 Francs Cfa conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XIII. – Les découverts ci-après sont autorisés pour la gestion 1979, conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

a) Comptes de commerce	Découverts	Recettes
Fonds d'approvisionnement Togopharma	-	-
Fonds d'approvisionnement en matériel et produits phytosanitaires	-	-
Fonds de roulement Pharmacie	-	-
d'Approvisionnement des Services des Industries Animales	5 000	5 000
Cession des Travaux et Fournitures des Chemins de Fer du Togo	60 000	80 000
Adjudications, recettes et dépenses dossiers d'appel d'offre	2 000	4 000
Fonds de roulement des CFT	65 000	-
Fonds de roulement des CFT – Opérations réalisées au profit du Tiers Port de Lomé	-	-
Exploitation routières des CFT	-	-
Opérations CIMAO des CFT	-	-
<b>Total des comptes de Commerce</b>	<b>172 000</b>	<b>129 000</b>

b) Comptes d'Avances	Découverts	Recettes
Avances pour achats de véhicules	12 000	2 000
Fonds de roulement EDITOGO	35 000	-
Avance à la SOTEXIM	-	-
Avance à la CEET	-	-
Avance exceptionnelle du 13 janvier	20 000	20 000
Avance pour achats de Wagons Bennes	-	-
Avance à l'Office Togolais des Phosphates	-	-
Avance à la SOTOMA	-	-
<b>Total des comptes d'Avance</b>	<b>67 000</b>	<b>22 000</b>
<b>Total des découverts autorisés</b>	<b>239 000</b>	<b>151 000</b>

soit une charge maximale brute de 88 000 000 Francs Cfa résultant de la gestion des comptes spéciaux énumérés ci-dessus.

Art. XIV. – Le plafond des crédits de paiement ouvert au Budget d'Investissement pour l'année 1979 s'élève à la somme de 15 832 027 000 Francs.

Art. XV. – Il est interdit aux autorités administratives régulièrement habilitées d'engager des dépenses publiques, de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles précédents à moins que ces mesures ne résultent de l'application des lois existantes ou des dispositions de la présente ordonnance. Le Ministre des Finances, Ordonnateur unique et le Contrôleur Financier du Budget de l'Etat sont chargés de l'application de la disposition ci-dessus.

#### Titre IV

##### DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RECETTES ET DES CHARGES

Art. XVI. – Le résultat des opérations du Budget Général de l'Etat pour la gestion 1979 est évalué comme suit :

- RECETTES	62 598 000 000 F
- DEPENSES	62 598 000 000 F

Art. XVII. – Le résultat des opérations du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo est évalué ainsi qu'il suit :

- RECETTES ORDINAIRES	528 997 000 F
- RECETTES EXTRAORDINAIRES	391 920 000 F
- DEPENSES	920 917 000 F

Art. XVIII. – Le résultat global de la gestion des comptes d'affectation spéciale pour l'année 1979 est évalué ainsi qu'il suit :

- RESSOURCES	1 108 350 000 F
- CHARGES	1 026 000 000 F
- EXCEDENT DES RESSOURCES	82 350 000 F

Art. XIX. – Le résultat des opérations du Budget d'Investissement pour l'année 1979 est évalué comme suit :

- RECETTES	15 832 027 000 F
- DEPENSES	15 832 027 000 F

Art. XX. – Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations prévues à l'article XIV seront couvertes soit par des ressources de trésorerie soit par des ressources d'emprunts que le Gouvernement est autorisé à contracter en particulier par des émissions de bons du Trésor ou par des avances de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

#### Deuxième partie

##### MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

#### Titre I

##### BUDGET GENERAL

Art. XXI. – Au titre des dépenses ordinaires de fonctionnement, il est ouvert un crédit de 46 765 973 000 Francs Cfa à savoir :

- au Titre I – Dette Publique et Viagère	8 419 350 000 Frs
- au Titre II – Assemblée Nationale	7 576 000 Frs
- au Titre III – Ministères, Cour Suprême et Services	29 125 066 000 Frs
- au Titre IV – Intervention de l'Etat	9 213 981 000 Frs

#### Titre II

##### BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER

Art. XXII. – Le montant des crédits ouvert pour la gestion 1979 au titre du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo est fixé à 920 917 000 Frs conformément à la répartition par divisions, chapitres et articles qui en est donnée à l'état D annexé à la présente ordonnance.

**Titre III****COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE**

Art. XXIII. – Le plafond des crédits ouverts aux Ministères pour l'année 1979 au titre des comptes d'affectation spéciale est fixé à la somme de 1 108 350 000 F conformément à la répartition par compte qui en est donnée à l'état E annexé à la présente ordonnance.

**Titre IV****BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Art. XXIV. – Les crédits de paiement ouverts aux Ministères au titre du Budget d'investissement sont plafonnés pour l'année 1979 à 15 832 027 000 Frs.

Art. XXV. – La clôture du Budget Général et du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo de la gestion 1979 est fixée au 31 décembre 1979.

Art. XXVI. – La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République Togolaise.

Lomé, le 29 décembre 1978

Général G. EYADEMA

## DEVELOPPEMENT DES RECETTES

### RECAPITULATION DES RECETTES

(en milliers de francs CFA)

I – Impôts	54 409 701
II – Produits des Exploitations Industrielles et des Services	1 258 455
III – Revenus du Domaine	150 442
IV – Produits Divers	579 681
V – Recettes d'Ordre	20 172
VI – Produits des participations financières de l'Etat	798 000
VII – Recettes extraordinaires	5 381 549
<b>Total Général des Recettes</b>	<b>62 598 000</b>

### SITUATION DES RECETTES

#### 5-1 – Impôts

#### A – PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

1 – Impôts sur les bénéfices Industriels, agricoles et commerciaux	
---	--

a – Office Togolais de Phosphates	10 000 000
b – Office des Produits Agricoles du Togo	3 200 000
c – Autres	3 200 000

**Total 1** 16 400 000

2 – Taxes progressives sur traitements et salaires	2 800 000
3 – Impôts sur les bénéficiaires non commerciaux	15 000
4 – Impôts généraux sur le revenu	80 000
5 – Patentes et licences	35 000
6 – Majoration de 10% pour paiement tardif	12 000
6 bis – Recettes des exercices antérieurs	3 512 832
7 – Taxes immobilières	120 000

**Total A** 22 974 832

#### B – PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

##### a – Produits liquidés par l'Administration des Douanes

8 – Droit d'importation	5 508 500
9 – Droit d'exportation	1 475 000
10 – TFRTT à l'Importation	7 975 000
11 – TFRTT à l'Exportation	2 825 000
11 bis – Taxe spéciale à l'Exportation	1 825 000
12 – Taxe de recherche et de conditionnement	50 000
13 – Taxe de Timbre Douanier	700 000
14 – Amende Confiscation et Produits de vente	25 000
15 – Surtaxe sur les boissons alcoolisées	130 000
16 – Taxe de Statistique	2 100 000
17 – Taxe de Circulation	6 000
18 – Taxe au Profit du Fonds Routier	318 000
19 – Recettes des Exercices antérieurs	64 832

**Total A** 23 002 332

##### b – Autres Contributions Indirectes

20 – Taxe sur les transactions	5 000 000
21 – Taxe sur la consommation de carburant	1 800 000
22 – Taxe de promotion industrielle	700 000

**Total b** 7 500 000

**Total B** 30 502 332

#### C – DROIT D'ENREGISTREMENT

23 – Droit d'enregistrement	380 000
24 – Droit d'immatriculation	14 000
25 – Droit de timbres	180 000
26 – Recette du service Topographique	5 000
27 – Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	350 000
28 – Recettes des exercices antérieurs	3 537

**Total C** 932 537

**Total 5-1** 54 409 701

### §-II - Produits des Exploitations Industrielles et des Services

29 - Recette des Postes et Télécommunications	
a) - Produits vrais de taxe des correspondances	300 000
b) - Taxe sur des mandats-postes	57 000
c) - Produits de télégraphie intérieure	48 000
d) - Produits de téléphone et téléx	495 000
e) - Recettes diverses et accidentelles - fournitures	65 000
f) - Taxe sur les colis postaux	60 000
g) - Produits des correspondances en franchise	15 000
h) - Taxe sur les récepteurs radio	1 000
i) - Produits de télégraphie extérieure	55 000
j) - Déséquilibre postal	40 000
Total 29	1 136 000
30 - Recette de la télédiffusion et de l'information	6 500
31 - Recette du service des travaux publics	1 000
31 bis - Recette de la Maison du RPT	9 000
32 - Recette du service des Affaires Sociales	PM
33 - Recette du service du conditionnement	410
33 bis - Recette du service des Poids et Mesures	5 000
34 - Recette du service de l'élevage	-
35 - Recette du service des Pêches	500
36 - Recette des Etablissements hospitaliers	
37 - Recette du service de la télévision	
38 - Recette des Fédérations Nationales (Foot-Basket)	
39 - Recette du service de l'Agriculture	500
39 bis - Recette du service des Enquêtes et Statistiques Agricoles	
40 - Recette des Brigades des Travailleurs du Mouvement de J.P.A.	1 500
41 - Recette du service de l'Education Nationale	
42 - Recette du service de la Statistique	11 200
43 - Recette de l'Ordre de Mono	100
44 - Recette du service des Assurances	25 000
44 bis - Recette du service de la Culture	-
45 - Recette des services judiciaires	500
45 bis - Recette de Remise de la Recherche Scientifique	-
46 - Produits de la Loterie Nationale	25 000
47 - Autres produits des Jeux de Hasard	2 500
48 - Recettes des exercices antérieurs	33 745
Total § II	1 258 455

### §-III - Revenus du Domaine

49 - Droit d'occupation	
a) - Domaine public, occupation par la CTMB	PM
b) - Domaine (Pompes à essence)	1 000
c) - Redevance superficielle sur concession minière	2 000
d) - Extraction des carrières	
50 - Loyers d'immeubles et retenues de logement	
a) - Loyer d'immeuble	5 155
b) - Retenue de logement	7 000

51 - Revenus du domaine forestier	
a) - Redevance pour permis de coupe	5 000
b) - Produits de vente de bois de feu	-
c) - Amendes forestières	4 000
d) - Permis de chasse	150
e) - Exploitation en Régie, vente et cession de produits forestiers	6 000
52 - Domaines miniers - Redevances minières :	
a) - Taxe proportionnelle	100 000
b) - Redevance d'embarquement des phosphates	10 000
c) - Redevance d'embarquement des produits pétroliers Hydraulocarburant	1 435
d) - Redevance de débarquement autres produits	PM
53 - Produits de l'aliénation du domaine mobilier et immobilier	6 000
54 - Recettes des exercices antérieurs	2 702
Total §-III	150 442

### §-IV - Produits Divers

<b>A - TAXES DIVERSES ET TAXES POUR SERVICES RENDUS</b>	
55 - Taxe sur les armes à feu	600
56 - Taxe sur véhicules automobiles particuliers	
57 - Taxe sur les Mobyettes	1 500
58 - Taxe sur les Permis/de conduire et visite technique	30 000
59 - Redevance pour frais de contrôle des Etablissements dangereux et insalubres	1 000
60 - Ressources fonds de péréquation	PM
Total A	33 100
<b>B - AUTRES PRODUITS DIVERS</b>	
61 - Remise et droit sur crédit d'enlèvement	87 156
62 - Produits divers et accidentels :	
a) - Prélèvement temporaire sur solde et salaire	30 000
b) - Divers	
63 - Amendes et condamnations judiciaires	500
64 - Contributions et Subventions	
a) - Participation CFT au remboursement avance C.C.C.E. (Fides)	PM
b) - Participation CFT au paiement allocations viagères	1 038
c) - Participation chambre de commerce à l'octroi de bourses et fonctionnement CC Sokodé	1 000
d) - Contributions OMS aux fins de fonctionnement centre de formation professionnelle pour éradication paludisme	10 000
e) - Remboursement par la Régie des Eaux de l'emprunt payé pour son compte par le Budget Général	804
f) - Contribution de la Caisse d'Epargne	PM
g) - Contribution à la CNSS	PM
h) - Contribution des organismes nationaux aux bourses d'enseignement (OPAT-CTMB)	10 000
Total 64	22 842

65 - Remboursement de commission de banque	250 000
66 - Remboursement par les agents de l'Etat des frais d'hospitalisation hors des formations sanitaires	6 000
67 - Remboursements divers :	
a) - Prêts et avances	PM
b) - Intérêt - Prêt consenti Haute-Volta	2 000
68 - Taxe spéciale pour le développement	63 000
69 - Recettes des exercices antérieurs (55 à 68)	85 083
Total B	546 581
Total 5-IV	579 681

**5-V - Recettes d'ordre**

69 bis - Régularisation des avances consenties aux régisseurs	20 172
70 - Recettes d'Ordre	PM
Total V	20 172

**5-VI - Produits des participations financières**

71 - Produits des participations financières de l'Etat	798 000
Total 5-VI	798 000

**5-VII - Recettes extraordinaires**

72 - Recettes extraordinaires affectées à la couverture partielle des dépenses d'investissement	5 381 549
Total 5-VII	5 381 549
TOTAL GENERAL	62 598 000

**ETAT A****Développement des Dépenses****TITRE PREMIER DETTE PUBLIQUE ET VIAGERE EVALUATION DES DEPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE GESTION 1979****Chapitre 1<sup>er</sup> - Service des Emprunts et Dettes Contractuelles**

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
<i>Article premier.</i> - Amortissement et intérêts des prêts auprès des Organismes Français		
Décret du 2-4-1932 = 19 400 000	Protect. Sanit. Démographique	1 112
Conv. du 21-5-1957 = 25 000 000	Participation Togolaise au capital de la BTD (anc. Crédit du Togo)	800
Conv. du 6-8-1969 = 20 000 000	Part. Togolaise à l'augmentat. du capital de la Cie du Bénin à Ganavé	3 805
Conv. du 2-2-1971 = 200 000 000	Financement partiel du Programme de dévelop. interurbain moderne de Télécom. axe Sud-Nord	41 950
Conv. du 2-1-1972 = 80 000 000	Part. de l'Etat Togolais à la construction de la Nouvelle aérogare de Lomé	812
Conv. du 19-7-1974 = 48 300 000	Financement d'un projet de riziculture dans la région des Savanes	6 520
Conv. du 25-2-1975 = 50 000 000	Financement projet de cimenterie devant entrer en exploit. en 1978	11 500

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
Conv. du 12-11-1975 = 160 000 000	Financement partiel de la liaison hertzienne inter-Etats Lama-Kara-Ouagadougou	12 500
Conv. du 20-10-1976 = 131 700 000	Financement projet de riziculture dans la région des Savanes	17 780
Conv. du 19-4-1977 = 650 000 000	Financement partiel des actions préférentielles de CIMAO	
Conv. du 2-10-1978 = 700 000 000	Financement de nouveaux équipements téléphoniques de Lomé	38 500
Conv. du 27-6-1978 = 160 000 000	Financement nouveaux équipements radio-commun. à l'aéroport de Lomé	8 800
<i>Article 2</i> - Accord de prêt du 13-11-74 = 777 588 000  24-11-1977 = 1 058 075 100	Intérêts, commissions d'engagement et statuaire du prêt  BAD pour électrification de la ville de Tsévié, de quel- ques centres ruraux Lomé-Tsévié etc ; et extension et amélioration éclairage public ville de Lomé et dans la zone portuaire.	134 800
<i>Article 3</i> - Convention additionnelle de 1949	Remise à la BIAO chargée des opérations des rem- boursements des titres de l'emprunt 4,5 % 1932	450
<i>Article 4</i> - Av. n°s 1 et 2 des 5-6- et 21-11-1974 au Marché 34-72-TP = 1 373 619 585  Marché n° 36-75-TP du 19-6-1975 = 459 738 315  Marché n° 58-75-TP du 23-9-1975 = 585 815 602  Marché n° 36 / 76	Amortissement et intérêts préfinancement Hollandais BOS EN Kalis. Assainissement de la lagune de la ville de Lomé, tranche 2, des lagunes de Bè et d'Aného et construction déversoir-Est	489 290
<i>Article 5</i> - Conv. du 29-11-74 = 119 000 000 Conv. du 15-9-1976 = 75 000 000  Conv. du 29-3-1972 = 150 000 000 Conv. du 10-10-1973 = 380 000 Conv. du 12-8-1977 = 280 000 000	Amortissement et intérêts des emprunts auprès de la Caisse d'Épargne du Togo pour achat d'un immeuble à Paris  Construction de l'Université de Lomé et financement des travaux d'assainissement de la lagune de Lomé et construct. de l'immeuble des P.T.T.	190 635
<i>Article 6</i> -	Provision d'avalés donnés par l'Etat au paiement des dépenses imprévues de la Dette Publique	PM
<i>Article 7</i> - Contrat du 31-3-66 = 395 200 000	Amortissement et intérêts du prêt allemand pour ins- tallation en eau potable de Sokodé	42 630

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
<b>Article 8</b> Marché n° 2/70/PT/D du 6-10-1970 et avenant n° 1 1/PT/DG du 1-3-1971 = 162 051 086  Marché n° 001/76/PT/DG du 19-1-1976 = 600 000 000  Contrat n° 007/76/PT/DG et Avenant n° 1 du 16-1-76	Amortissement et intérêts du prêt de fournisseur CGCT et TELSPACE pour l'extension, le développe- ment, la modernisation du réseau téléphonique Togo- lais et la réalisation d'une station terrienne de Télé- communications	493 427
<b>Article 9</b> - Conv. du 31-12-69    576 000 000	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour partici- pation du capital de la CTMB	PM
<b>Article 10</b> - Conv. du 6-5-1967    300 000 000 Conv. du 10-8-1967    250 000 000	Amortissement et intérêts pour travaux Port de Lomé	PM
<b>Article 11</b> - Conv. du 10-8-67    300 000 000	Amortissement et intérêts pour travaux d'assainisse- ment de la ville de Lomé	PM
<b>Article 12</b> - Conv. du 11-12-68    100 000 000 Conv. du 22-1-69    = 150 000 000 Conv. du 18-4-69    = 60 000 000 Conv. du 14-9-70    = 600 000 000 Conv. du 4-5-71 <sup>k</sup> = 50 000 000 Conv. du 12-5-72    = 1 000 000 000	Amortissement et intérêts des prêts OPAT pour per- mettre à l'Etat Togolais :  1) de consentir une avance de 60 millions à l'Indus- trie textile de Dadja  2) de financer les travaux de construction du stade omnisport de Lomé pour les éliminations des jeux de Bamako  3) de participer pour 150 millions aux capitaux so- ciaux de la Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest et d'une usine de broyage de clinker  4) de financer divers projets d'infrastructures routiè- res et sociales à Lomé et à l'intérieur du pays.  5) pour participation Togolaise au capital de SOTOMA  6) de financer divers projets d'infrastructures	PM
<b>Article 13</b> - Contrat d'achat du 3-2-75 = 1 512 900 000	Amortissement et intérêts des prêts FOKKER-VFW BV et ROLLS ROYCE pour achat d'un avion FOKKER F.28 et pièces de rechange de l'avion	279 540
<b>Article 14</b> - Contrat du 17-12-71 Crédit du fournisseur CGA = 1 355 230 850	Amortissement et intérêts du crédit fournisseur CGA - construction Hôtel de la Paix - Lomé	285 683
<b>Article 15</b> - Accord financier du 24-10-74 = 7 442 726 416	Amortissement et intérêts du prêt HILL SAMUEL et C° Ltd pour construction d'une raffinerie de pétrole et ins- tallation d'un pipeline à la jetée Est du Port de Lomé  Amortissement et intérêts du prêt EXIMBANK of AMERICA FIRST NATIONAL BANK of ATLANTA, ECGD de Grande Bretagne Moteur Rolls Royce pour achat d'un avion Jet «GRUMMAN GULF STREAM II»	204 110
<b>Article 17</b> - Accord de prêt du 19-8-69 et Amendement du 19-6-72 = 1 079 347 200	Amortissement du prêt Agence Canadienne de Déve- loppement internat. pour construction d'une ligne de transport de courant électrique de 161 KV à circuit double d'AKOSSOMBO, au Ghana, à Lomé, au Togo, et à Cotonou, au Bénin	21 081

DESIGNATION DE L'EMPRUNT		OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
<b>Article 18</b> -	Conv. de crédit du 6-9-1977 = 121 567 050	Amortissement et intérêt du prêt CITIBANK N.A. aux US pour financement des travaux de l'Inspection de vue de profil à l'aide des aéro-télé-détecteurs par radar d'avion de la géologie des ressources potentielles naturelles du Togo	47 232
<b>Article 19</b> -	Accord de crédit du 10-10-68 = 1 028 600 000  Accord de crédit du 6-8-74 = 1 500 000 000  Accord de crédit du 9-5-75 = 61 250 000	Commissions et amortissement des prêts AID pour 1 <sup>er</sup> projet routier, rénovation et amélioration de la production cacaoyère et caféière  Financement et équipement des pistes et marchés à bétail de la République Togolaise	27 564
<b>Article 20</b> -	Accord de prêt du 6-5-1975 = 1 249 695 000  Accord de prêt du 4-2-76 = 69 427 500	Commission de service et amortissement des prêts FAD pour financement  - travaux amélioration et bitumage sur deux voies de la route Sokodé / Bassar de 57,3 km et étude de la factibilité route YEGUE-LANGABOU	21 523
<b>Article 21</b> -	Conv. financière du 6-8-75 et Avenant du 8-10-75 = 700 000 000  Conv. Financière du 14-4-76 et Avenant du 12-8-76 = 375 000 000  Conv. financière du 1071 / MFE du 7-9-76 = 500 000 000	Intérêts et amortissement de préfinancement des Stés Routières COLAS-TRAVAUX et des Grands Travaux de l'Est (GTE) pour :  - aménagement et bitumage des rues de la ville de Lomé  - aménagement et extension de la piste de l'Aérodrome de Lomé	453 566
<b>Article 22</b> -	Conv. financière n° 1087 / MFE du 26-9-75 = 1 050 000 000  Avenant n° 1 du 26-3-76 = 140 000 000	Amortissement et intérêts de préfinancement Sté anonyme de travaux d'Outre-Mer (SATOM) pour construction des routes au Togo :  1.- ZEBE - AGBANAKIN 2.- AFAGNAGAN AGOME SEVA - BATONOU AVEVE - AKLAKOU 3.- Voie d'accès au Centre Emetteur de Lama-Kara 4.- Couche de base et revêtement bitumineux sur la route AKLAKOU-ANEHO 5.- Pistes et points d'eau réserve de la Kéran 6.- Aménagement et piste d'aviation de SARA-KAWA 7.- Route d'accès au Monument de Pya Amortis. et intérêts de préfinancement autrichien Sté Wagner Bird Antiengesellschaft pour fourn. et installation de 7 stations de stockage (silos, céréales)	345 477  84 000
<b>Article 23</b> -	Contrat du 11-1-72	Amortis. et intérêts complexe engrais chimique	PM
<b>Article 24</b> -		Intérêts sur avances de la BCEAO au Trésor	600 000
<b>Article 25</b> -		Intérêts et amortis. de préfinancement DYCKER HOFF-WIDMANN pour construction d'un pont sur le Mono avec rampe d'accès	192 825
<b>Article 26</b> -	Conv. financ. du 7-4-76 = 255 000 000	Intérêt de prêt Union de Banques Suisse Consortium BBC / Norgasrdshammar AB. pour construction d'une aciérie d'une capacité de 20 000 T/an à Lomé	1 567 300
<b>Article 27</b> -	Conv. de crédit du 4-6-76 = 2 248 252 125		

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
<p>Accord de prêt du 4-6-76 = 1 197 057 125</p> <p>Conv. de prêt du 4-6-76 = 2 492 064 000</p>		
<p><i>Article 28</i> - Conv. du crédit du 23-4-76 = 4 310 000 000</p> <p>Conv. de crédit du 4-6-76 = 2 450 000 000</p>	Commission d'engagement, intérêts et amortissement de prêt crédit industr. et commercial (CIC) pour financement des travaux pour l'alimentation en eau et électrification de diverses villes du Togo	
<p><i>Article 29</i> - Conv. de crédit du 10-6-76 = 2 250 000 000</p> <p>Conv. du crédit du 5-7-76 = 1 657 500 000</p>	Commission d'engagement de prêt crédit commerc. de France et la Banque of América NT et SA de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale pour construction d'un Hôtel de classe internationale à Lomé «PALOMBO»	
<p><i>Article 30</i> - Marché n° 1 / MINFO / TV / 76 du 17-2-76 = 173 531 400</p>	Intérêts et amortissement du prêt Sté Télécom. radioélectriques et Téléphon. (TRT) pour fourniture et installation d'une liaison hertzienne de télévision entre Mont-Agou et Lama-Kara	42 450
<p><i>Article 31</i> - Contrat de prêt du 22-10-1976 = 1 870 000 000</p>	Intérêts et amortissement du prêt HOLLANDSCHE BANK UNIE pour travaux d'alimentation en eau barrage sur la KOZA à Lama-Kara	PM
<p><i>Article 32</i> - Conv. de crédit du 15-1-76 = 1 134 000 000</p>	Intérêts et amortissement du prêt EFIBANCA pour paiement des dettes du Togo échues et pas payées jusqu'au 15-1-76 découlant convention du 22-2-67 entre SINCO et la République Togolaise	197 780
<p><i>Article 33</i> - Conv. du 24-8-76 = 1 700 000 000</p>	Intérêts et amortissement du préfinancement UDECTO pour travaux de construction : Télévision Alédjo, Hôpital de Mango, Centre Social et Marché de Lama-Kara.	200 831
<p><i>Article 34</i> - Contrat du 29-4-77 = 1 117 600 000</p>	Acompte amortis. du prêt Thomson-CSF pour achat et installation station Radar à l'Aéroport de Lomé	409 300
<p><i>Article 35</i> - Contrat du 25-6-77 = 1 013 512 000</p>	Intérêts et amortissement du prêt Banque Schoeller pour équipement et alimentation électrique de la zone industrielle du Port	247 787
<p><i>Article 36</i> - Conv. de crédit Belge : - crédit financier du 3-2-77 = 250 000 000 - crédit acheteur du 3-2-77 = 3 804 769 318</p>	Intérêts et amortissement du prêt crédit Financier Belge. Banque Bruxelles Lambert SA pour fourn., transp. et la mise en place de matériaux, équipements et services faisant l'objet de certains lots de travaux de second œuvre relatifs à la réalisation du complexe hôtelier du RPT.	266 393
<p><i>Article 37</i> - Contrat du 28-6-77 = 1 542 800 000</p>	Commis. d'engagement et intérêts du prêt allemand Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour construction des systèmes d'adduction d'eau dans les centres de Tabligbo, Bassar et Mango	18 600



DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1979 en milliers de Frs CFA
<i>Article 38</i> – Contrat du 1-9-77 = 6 641 533 600	Commis. d'engag. intérêts et amortis. du prêt de la Kreditanstalt Für Wiederaufbau achat de deux cargos spéciaux	744 586
<i>Article 39</i> – Contrat du 28-6-77 = 6 612 000 000	Commis. d'engag. et intérêts du prêt de la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour construction du terminal portuaire de Lomé	144 000
<i>Article 40</i> – Conv. d'ouverture de crédit du 13-12-77 = 3 127 950 000 – du 13-12-77 = 1 960 000 000	Commis. d'engag. et intérêts des prêts à la Sté Générale, Banque Nle de Paris et diverses Banques pour financement des travaux de construct. du Centre Admin. des Sces Economiques et Financiers ainsi que la Trésorerie Générale	137 881
<i>Article 41</i> – Accord du 22-3-78 Avenant du 19-9-78 = 7 899 000 US	Commis. d'engag. intérêts de prêt Getway Internat. Corp. pour achat avion Boeing	325 895
<i>Article 42</i> –	Prévision pour paiement des dépenses diverses et imprévues de la Dette Publique	36 000
	Total du Chapitre I.–	8 396 715
	<b>Chapitre II.– Dette Viagère</b>	
<i>Article 1</i> –	Allocat. tempor. aux anciens Agents de l'Administration	107
<i>Article 2</i> –	Allocat. viagère des Anciens Agents Permanents	9 900
<i>Article 3</i> –	Versement à la Caisse de Retraites des Pensions et allocations :	
	a) Allocat. de retr. aux anciens Agents non affiliés à la Caisse de Retraites	2 671
<i>Article 4</i> –	b) Pensions des Gardes Togolais Indemnités pour accidents de travail	9 957
	Total du Chapitre II.–	22 635

**Titre II****ASSEMBLEE NATIONALE****Chapitre 3.– Indemnités parlementaires – (personnel)**

Articles: 1 – Indemnités Présidentielles	PM	
2 – Indemnités Parlementaires	PM	
3 – Traitement Personnel en service		5 946
4 – Provision pour intégration dans le cadre :		
Indemnités d'entretien de véhicules de Députés		–
Indemnités de missions aux membres du Conseil Economique et Social		600
Total du Chapitre 3.–		6 546

**Chapitre 4.– Indemnités parlementaires (matériel)**

Articles 1 – § – 1 Hôtel du Président		
Réception, linge, entretien		150
§ – 2 Réception occasion session et études Budget		–
2 – Dépenses Communes		450
3 – Moyens de transport, entretien		

et réparation véhicules

4 – Frais de transport à l'occasion des Missions	–
5 – Impressions :	
§ – 1 Impression Journal Officiel – Togo-Press documents et débats du CES	80
§ – 2 Impression documents parlementaires et bulletins d'information de l'Assemblée	–
6 – Abonnements Bibliothèque	100
7 – Dépenses imprévues	–
Total du Chapitre 4 –	780

**Chapitre 5 – Travaux**

Articles: 1 – § – 1 Aménagements	–
§ – 2 Décoration de la Salle des Pas Perdus	–
§ – 2 Grosses réparations	250
Total du Chapitre 5 –	250
TOTAL GENERAL –	7 576

## Titre III

**FONCTIONNEMENT DES MINISTÈRES ET  
DE LA COUR SUPRÈME**
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**
**Chapitre 6 – Dépenses de Personnel**

1 – Président et Personnel d'Hôtel	27 443
2 – Cabinet du Président	31 749
3 – Indemnités de Déplacements et Missions	60 400
4 – Secrétariat Général de la Présidence et Conseil des Ministres	3 951
5 – Grande Chancellerie	3 508
6 – Inspection Générale d'Etat	56 532
7 – Haut Commissariat au Tourisme	66 735
8 – Personnel d'entretien du village de l'Entente	7 064
<b>Total du Chapitre 6</b>	<b>257 382</b>

**Chapitre 7 – Dépenses de Matériel**

Articles 1 – Hôtel du Président	464 000
2 – Cabinet du Président & Services	8 400
3 – Fonds Spéciaux & Dépenses politiques	150 000
4 – Grande Chancellerie	4 450
5 – Inspection Générale d'Etat	1 800
6 – Haut Commissariat au Tourisme	62 952
7 – Entretien du village de l'Entente	6 800
<b>Total du Chapitre 7</b>	<b>698 402</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>955 784</b>

**MINISTÈRE DES FINANCES & ECONOMIE**
**Chapitre 8 – Dépenses de Personnel**

Articles 1 – Ministre et Personnel d'Hôtel	4 735
2 – Cabinet et Secrétariat Général	59 353
3 – Indemnités de Déplacements & Missions	16 249
4 – Direction de l'Economie	36 590
5 – Direction du Budget	21 325
6 – Service du Matériel-Transit	37 514
7 – Garage Administratif	90 675
8 – Direction des Finances	91 769
9 – Agences Spéciales	47 709
10 – Administration des Douanes	387 234
11 – Administration des Impôts	89 836
12 – Enregistrement Domaine-Timbres	34 810
13 – Service du Trésor	105 076
14 – Service du Contrôle des Assurances	15 542
15 – Contrôle Financier	38 343
<b>Total du Chapitre 8</b>	<b>1 076 760</b>

**Chapitre 9 – Dépenses de Matériel**

Articles 1 – Hôtel Ministériel	300
2 – Cabinet et Secrétariat Général	7 830
3 – Direction de l'Economie	1 450
4 – Direction du Budget	2 110
5 – Service du Matériel-Transit	13 425
6 – Garage Administratif	45 386
7 – Direction des Finances	5 951
8 – Agences Spéciales	30 500
9 – Administration des Douanes	28 650
10 – Administration des Impôts	3 478
11 – Enregistrement Domaine-Timbres	3 166
12 – Service du Trésor	5 135
13 – Service du Contrôle des Assurances	735
14 – Contrôle Financier	1 090
<b>Total du Chapitre 9</b>	<b>149 206</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 225 966</b>

**MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE**
**Chapitre 10 – Dépenses de Personnel**

Articles 1 – Ministre et personnel d'Hôtel	PM
2 – Etat Major	PM
3 – Indemnités de déplacements & Missions	35 100
4 – Personnel militaire	2 020 700
5 – Personnel civil	20 391
6 – Frais de transport	16 600
7 – Frais d'hospitalisation	33 000
8 – Stages	60 000
9 – Alimentation de la Troupe	68 625
10 – Masse d'entretien et dépenses diverses	17 595
<b>Total du Chapitre 10</b>	<b>2 272 011</b>

**Chapitre 11 – Dépenses de Matériel**

Articles 1 – Hôtel Ministériel	3 300
2 – Fonctionnement de l'Etat-Major	12 750
3 – Eau et électricité	71 774
4 – Correspondance et téléphone	18 800
5 – Réparations civiles	3 000
6 – Fonctionnement du Génie Militaire	14 800
7 – Habillement-Campement-Couchage- Ameublement	315 200
8 – Armement-Transmission-Optique	221 154
9 – Munitions	200 000
10 – Véhicules	137 140
11 – Carburant	205 000
12 – Matériel et outillages d'ateliers	11 300
13 – Fonctionnement Garage Central des FAT	84 150
14 – Fonctionnement autres ateliers	10 000
15 – Fonctionnement de l'infirmerie de Garnison	60 000
16 – Fonctionnement Escadrille N1e et Gendarmerie	902 100
17 – Fonctionnement de la Gendarmerie	5 000
18 – Equipement et fonctionnement des cuisines	13 080

19 - Instruction et sports	22 600
20 - Service - auto	7 000
21 - Entretien des Casernements	38 000
22 - Musique	16 100
23 - Transport du matériel	32 000
24 - Marine Nationale	113 000
Total du Chapitre 11	2 517 248
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 789 259</b>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

### Chapitre 12 - Dépenses de Personnel

Articles 1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	6 137
2 - Cabinet et Secrétariat Général	80 824
3 - Indemnités de déplacements et missions	11 000
4 - Ambassade du Togo à Paris	52 110
5 - Ambassade du Togo à Bruxelles	41 966
6 - Ambassade du Togo à Washington	49 358
7 - Ambassade du Togo à Bonn	42 279
8 - Ambassade du Togo à Lagos	18 580
9 - Ambassade du Togo à Accra	25 199
10 - Ambassade du Togo à Kinshasa	27 009
11 - Ambassade du Togo à Moscou	34 144
12 - Mission Permanente auprès de l'ONU	61 157
13 - Ambassade du Togo à Pékin	32 284
14 - Ambassade du Togo au Canada	40 204
15 - Ambassade du Togo à Libreville	24 927
16 - Ambassade du Togo à Tripoli	35 105
17 - Ambassade du Togo au Brésil	37 373
18 - Ambassade du Togo à Londres	35 041
Total du Chapitre 12	654 697

### Chapitre 13 - Dépenses de Matériel

Articles 1 - Hôtel du Ministre	500
2 - Cabinet et Secrétariat Général	11 210
3 - Réceptions Officielles	4 500
4 - Ambassade du Togo à Paris	47 270
5 - Ambassade du Togo à Bruxelles	32 712
6 - Ambassade du Togo à Washington	33 350
7 - Ambassade du Togo à Bonn	41 005
8 - Ambassade du Togo à Lagos	24 755
9 - Ambassade du Togo à Accra	30 985
10 - Ambassade du Togo à Kinshasa	21 800
11 - Ambassade du Togo à Moscou	32 275
12 - Mission Permanente auprès de l'ONU	48 670
13 - Ambassade du Togo à Pékin	35 800
14 - Ambassade du Togo au Canada	33 710
15 - Ambassade du Togo à Libreville	24 200
16 - Ambassade du Togo à Tripoli	10 000
17 - Ambassade du Togo au Brésil	42 380
18 - Ambassade du Togo à Londres	42 380
Total du Chapitre 13	517 502
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 172 199</b>

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### Chapitre 14 - Dépenses de Personnel

Articles 1 - Indemnités ministérielles et personnel d'Hôtel	4 311
2 - Cabinet	16 985
3 - Indemnités de déplacements et missions	14 000
4 - Secrétariat Général	31 913
5 - Commandement	-
§-1 a - Régions	PM
§-1 b - Circonscriptions	144 003
§-2 - Secrétariat des Conseils de Circonscriptions	11 603
§-3 - Corps des Gardiens de Circonscriptions	323 149
6 - Chefferie	48 618
7 - Service de Sécurité et Police	703 368
8 - Aides Statisticiens	1 863
9 - Dépôt Légal	4 457
10 - Etablissements pénitentiaires	3 964
Total du Chapitre 14	1 308 234

### Chapitre 15 - Dépenses de Matériel

Articles 1 - Hôtel du Ministre	300
2 - Cabinet et Ecole de Police	15 250
3 - Secrétariat Général	5 100
4 - Régions, Circonscriptions et Postes Administratifs	92 125
5 - Service de Sécurité et de Police	76 100
6 - Etablissements Pénitentiaires	66 750
7 - Centre des Aliénés de Tsévié	2 500
Total du Chapitre 15	258 125
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 566 359</b>

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### Chapitre 16 - Dépenses de Personnel

Articles 1 - Ministre et Personnel d'hôtel	4 630
2 - Cabinet	17 450
3 - Indemnités de déplacements et missions	6 000
4 - Cour d'Appel	26 048
5 - Tribunal de Droit Moderne	88 596
6 - Tribunaux Coutumiers	67 799
7 - Tribunal Administratif	473
8 - Tribunal Spécial	1 667
Total du Chapitre 16	212 663

### Chapitre 17 - Dépenses de Matériel

Articles 1 - Hôtel du Ministre	300
2 - Cabinet	1 160
3 - Cour d'Appel	1 213
4 - Tribunal de Droit Moderne	3 355

5 - Tribunaux Coutumiers	3 820
6 - Tribunal Administratif	75
7 - Tribunal Spécial	2 100
Total du Chapitre 17	12 023
TOTAL GENERAL	224 686

## MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

### Chapitre 18 - Dépenses de Personnel

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 630
	2 - Cabinet	22 405
	3 - Indemnités de déplacement et Missions	5 190
	4 - Direction de la Fonction Publique	47 267
	5 - Direction Générale du Travail	54 860
	6 - Ecole Nationale d'Administration	5 286
	7 - Service de la Main d'Œuvre	12 227
	Total du Chapitre 18	151 865

### Chapitre 19 - Dépenses de Matériel

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	920
	3 - Direction de la Fonction Publique	1 250
	4 - Direction Générale du Travail	2 000
	5 - Ecole Nationale d'Administration	1 800
	6 - Service de la Main-d'Œuvre	530
	Total du Chapitre 19	6 800
	TOTAL GENERAL	158 665

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS & DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

### Chapitre 20 - Dépenses de Personnel

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 439
	2 - Cabinet	14 996
	3 - Indemnités de déplacement & missions	18 000
	4 - Service des Travaux Publics	206 062
	5 - Service Topographique	47 078
	6 - Centre de Construction et de Logement	18 215
	7 - Postes et Télécommunications	708 656
	Total du Chapitre 20	1 017 446

### Chapitre 21 - Dépenses de Matériel

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	760
	3 - Service des Travaux Publics	2 728
	4 - Service Topographique	7 793
	5 - Postes et Télécommunications	315 750
	Total du Chapitre 21	327 331
	TOTAL GENERAL	1 344 777

## MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

### Chapitre 22 - Dépenses de Personnel

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 269
	2 - Cabinet	36 636
	3 - Indemnités de déplacements et missions	11 198
	4 - Inspection administrative et financière des OPP	5 823
	5 - Direction générale de l'Agriculture	60 084
	6 - Direction des Enquêtes et Statist. agricoles	35 767
	7 - Direction de l'Enseignement Agricole	90 354
	8 - Direction de la Recherche Agronomique	30 510
	9 - Office National des Pêches	32 674
	10 - ODEF	49 850
	11 - Togo Fruit	19 792
	12 - S.O.T.O.C.O.	27 627
	13 - Ferme Avicole de Baguida	3 658
	14 - Institut National des Plantes à Tubercules	9 777
	15 - Direction de la Production Animale	64 793
	16 - O.N.A.F	4 546
	17 - Direction du développement et Vulgarisation des Pêches	32 801
	18 - Direction de la Production Forestière	21 385
	19 - Service des Engrais et moyens de production	8 366
	20 - Direction Coopération-Mutualité et Crédit	27 164
	21 - Direction de l'Animation Rurale et de la Participation Populaire	27 648
	22 - Direction de la Nutrition et de la Technologie Alimentaire	26 969
	23 - ORPV	371 878
	Total du Chapitre 22	1 003 569

### Chapitre 23 - Dépenses de Matériel

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	1 775
	3 - Inspection administrative et Financière	298
	4 - Direction de l'Agriculture	19 050
	5 - Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles	1 920
	6 - Direction de l'enseignement Agricole	52 107
	7 - Direction de la Recherche Agronomique	1 907
	8 - O.D.E.F.	11 222
	9 - Institut National des Plantes à Tubercules	2 750
	10 - Production Animale	1 350
	11 - Direction du Développement et Vulgarisation des Pêches	2 580
	12 - Direction de la Production Forestière	2 240
	13 - Service des Engrais et moyens de production	420
	14 - Coopération-Mutualité et Crédit	3 138
	15 - Direction de l'Animation Rurale et de la Participation Populaire	15 445
	16 - Direction de la Nutrition et Technologie Alimentaire	2 190
	Total du Chapitre 23	118 692
	TOTAL GENERAL	1 122 261

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE****Chapitre 24 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 067
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	22 419
	3 - Indemnités de déplacements et missions	15 130
	4 - Direction Générale de la Santé Publique	26 464
	5 - Assistance Médicale	1 087 480
	6 - Service National d'Hygiène	22 985
	7 - Service National du Paludisme	115 978
	8 - Divers Plans d'Opérations	357 302
	9 - Inspection Médicale des Ecoles	18 621
	10 - Ecoles Para-Médicales	52 246
	11 - Institut National d'Hygiène	33 048
	12 - Pharmacie d'approvisionnement	6 625
	<b>Total du Chapitre 24</b>	<b>1 762 345</b>

**Chapitre 25 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	1 717
	3 - Direction Générale de la Santé	2 840
	4 - Division de l'Epidémiologie	26 895
	5 - Division de l'Assistance Médicale et des services de la santé de base	28 445
	6 - CHR de Dapaong	16 970
	7 - CHR de Lama-Kara	19 965
	8 - CHR de Sokodé	17 380
	9 - CHR d'Atakpamé	16 370
	10 - Subdivisions Sanitaires	81 198
	11 - Division de l'Hygiène Publique	24 050
	12 - Division de la Mère et de l'Enfant	1 735
	13 - Division de l'Enseignement et Formation Professionnelle	12 795
	14 - Division des Laboratoires	10 270
	15 - Division de la Pharmacie	436 655
	16 - Centre de Formation de la Santé Publique	28 245
	17 - Divers frais de magasinage	4 000
	18 - Evacuations Sanitaires	3 850
	<b>Total du Chapitre 25</b>	<b>733 680</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 496 025</b>

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****Chapitre 26 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 519
	2 - Cabinet, Secrétariat Général et services	49 769
	3 - Indemnités de Déplacements et de Missions	35 000
	4-18 - Direction de l'Enseignement et Services	281 494

19-20	- Lycées d'Enseignement Général	693 999
21	- Collèges d'Enseignement Général	1 257 839
22-24	- Lycées et Collèges d'Enseignement Technique	178 822
25	- Enseignement Primaire	2 411 472
26	- Centre de Formation de Jardinières d'Enfants	7 867
27	- Institut National de la Recherche Scientifique	40 231
	<b>Total du Chapitre 26</b>	<b>4 959 013</b>

**Chapitre 27 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	586
	3 - Secrétariat Général	350
	4 - Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de l'Education Nationale	2 910
	5 - Documentation, Information, Orientation	4 950
	6 - Direction des Bourses et Stages	900
	7 - Bibliothèque Nationale	6 170
	8 - Direction de l'Enseignement du 4 <sup>e</sup> Degré	2 030
	9 - Direction de l'Enseignement du 3 <sup>e</sup> Degré	10 450
	10 - Direction de l'Enseignement du 2 <sup>e</sup> Degré	42 750
	11 - Direction de l'Enseignement du 1 <sup>er</sup> Degré	7 120
	12 - Institut Pédagogique National et OREM	7 550
	13 - Direction de la Planification de l'Education	6 580
	14 - Direction des Examens et Concours	15 250
	15 - UNESCO	10 830
	16 - Direction du Personnel et du Budget	1 745
	17 - Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé	13 670
	18-36 - Lycées d'Enseignement Général	103 375
	37 - Inspection des Collèges d'Enseignement Technique	1 500
	38-39 - Lycées d'Enseignement Technique	60 300
	40-43 - Collèges d'Enseignement Technique	37 190
	44 - Centre Artisanal de Kpalimé	3 675
	45 - Collèges d'Enseignement Général	225 920
	46 - Village du Bénin	1 480
	47 - Enseignement Primaire	102 018
	48 - Centre de Formation pour l'Administration Scolaire	1 500
	49 - Direction de Formation Permanente	430
	50 - Centre de Formation de Jardinières d'Enfants	2 445
	51 - Institut National de la Recherche Scientifique	10 220
	<b>Total du Chapitre 27</b>	<b>684 194</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 643 206</b>

**MINISTERE DE L'INFORMATION****Chapitre 28 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 650
	2 - Cabinet	25 012
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	11 900
	4 - Direction Générale de l'Information	12 572
	5 - Service de la Radiodiffusion de Lomé	157 771
	6 - Service de la Radiodiffusion de Lama-Kara	94 354
	7 - Service de la Télévision	101 285
	8 - Agence Togolaise de Presse	50 116
	9 - Service du Cinéma et des Actualités audio-visuelles	38 730
	<b>Total du Chapitre 28</b>	<b>498 370</b>

**Chapitre 29 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	16 940
	3 - Direction Générale de l'Information	3 510
	4 - Service de la Radiodiffusion de Lomé	69 700
	5 - Service de la Radiodiffusion de Lama-Kara	68 760
	6 - Service de la Télévision	73 180
	7 - Agence Togolaise de Presse	19 650
	8 - Service du Cinéma et des Actualités Audio-Visuelles	83 850
	<b>Total du Chapitre 29</b>	<b>335 890</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>832 260</b>

**MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS****Chapitre 30 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 434
	2 - Cabinet	11 823
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	10 000
	4 - Direction du Commerce	49 982
	5 - Service des Transports Routiers	32 748
	6 - Direction de la Marine Marchande	13 358
	7 - Météorologie Nationale	81 129
	<b>Total du Chapitre 30</b>	<b>203 474</b>

**Chapitre 31 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel ministériel	300
	2 - Cabinet	923
	3 - Direction du Commerce	4 526
	4 - Service des Transports Routiers	3 270
	5 - Direction de l'Aviation Civile	3 000
	6 - Direction de la Marine Marchande	750
	7 - Météorologie Nationale	6 348
	<b>Total du Chapitre 31</b>	<b>19 117</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>222 591</b>

**MINISTERE DU PLAN, INDUSTRIE ET REFORME ADMINISTRATIVE****Chapitre 32 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 428
	2 - Cabinet	13 709
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	7 700
	4 - Direction Générale du Plan et du Développement	123 480
	5 - Bureau de liaison UNICEF	3 221
	6 - Direction de la Statistique	159 039
	7 - Direction de la planification rurale	20 414
	8 - Direction de l'industrie et artisanat	19 237
	9 - Office National de l'Artisanat	1 806
	<b>Total du Chapitre 32</b>	<b>353 034</b>

**Chapitre 33 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	985
	3 - Direction Générale du plan et du développement	7 495
	4 - Bureau de liaison UNICEF	365
	5 - Direction de la statistique	77 690
	6 - Direction de la planification rurale	2 150
	7 - Direction de l'industrie et artisanat	785
	8 - Office National de l'Artisanat	
	<b>Total du Chapitre 33</b>	<b>89 770</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>442 804</b>

**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE****Chapitre 34 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 299
	2 - Cabinet	25 754
	3 - Indemnités de déplacements et missions	14 500
	4 - Direction de la Jeunesse	37 059
	5 - Direction des Sports	141 327
	6 - Direction de la Culture	58 368
	7 - Institut National de Jeunesse et Sports	13 980
	<b>Total du Chapitre 34</b>	<b>295 287</b>

**Chapitre 35 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	1 053
	3 - Direction de la Jeunesse	11 075
	4 - Direction des Sports	49 198
	5 - Direction de la Culture	40 145
	6 - Institut National de Jeunesse et Sports	13 348
	<b>Total du Chapitre 35</b>	<b>115 119</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>410 406</b>

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL****Chapitre 36 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 154
	2 - Cabinet	14 278
	3 - Indemnités de déplacements et missions	8 000
	4 - Direction des forêts et chasses	116 937
	5 - Direction des Services Vétérinaires et Santé Animale	87 173
	6 - Direction du génie rural	55 427
	7 - Service du contrôle des produits	116 068
	8 - Service des Pêches	21 148
	9 - Division de la protection des Végétaux	34 823
	10 - Division des études pédologiques et écologie générale	37 962
	11 - Direction de la Législation Agro-Foncière	10 519
	<b>Total du Chapitre 36</b>	<b>506 489</b>

**Chapitre 37 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	877
	3 - Forêts et Chasses	13 700
	4 - Direction des Services Vétérinaires et Santé Animale	8 250
	5 - Direction du Génie Rural	2 160
	6 - Service du Contrôle des Produits	9 430
	7 - Service des Pêches	1 620
	8 - Division de la Protection des Végétaux	5 016
	9 - Division des études pédologiques et écologie générale	4 325
	10 - Direction de la Législation Agro-Foncière	520
	<b>Total du Chapitre 37</b>	<b>46 198</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>552 687</b>

**MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES****Chapitre 38 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 556
	2 - Cabinet	17 860
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	21 096
	4 - Direction des Mines et de la Géologie	114 012
	5 - Direction de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	47 718
	<b>Total du Chapitre 38</b>	<b>205 242</b>

**Chapitre 39 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	650
	3 - Direction des Mines et de la Géologie	19 755
	4 - Direction de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4 175
	<b>Total du Chapitre 39</b>	<b>24 880</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 122</b>

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA PROMOTION FEMININE****Chapitre 40 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 067
	2 - Cabinet	4 976
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	12 000
	4 - Service des Affaires Sociales	266 555
	5 - Centre National de Formation Sociale	19 158
	<b>Total du Chapitre 40</b>	<b>306 756</b>

**Chapitre 41 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	1 510
	3 - Service des Affaires Sociales	38 983
	4 - Centre National de Formation Sociale	2 958
	<b>Total du Chapitre 41</b>	<b>43 751</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>350 507</b>

**MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES SOCIETES D'ETAT****Chapitre 42 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 234
	2 - Cabinet	6 011
	3 - Indemnités de missions et de déplacements	5 000
	<b>Total du Chapitre 42 -</b>	<b>15 245</b>

**Chapitre 43 - Dépenses de Matériel**

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet	3 530
	<b>Total du Chapitre 43</b>	<b>3 830</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 075</b>

**DEPENSES COMMUNES ET DIVERSES****Chapitre 46 - Dépenses communes de Personnel**

Articles	1 - Frais de transport et remboursement à l'occasion de missions au Togo	25 000
	2 - Frais de transport à l'occasion de missions à l'étranger et déplacements définitifs	175 000
	3 - Frais d'hospitalisation au Togo et hors du Togo	100 000
	4 - Indemnités de logement	25 000
	5 - Abonnement rétroactif pour validation des services auxiliaires	18 628
	6 - Frais de transport des stagiaires et boursiers et remboursement à l'occasion de leur voyage à l'intérieur du Togo	1 000
	- Transport des boursiers du 2 <sup>e</sup> Degré et Technique	100
	- Transport des élèves de l'ENA	2 000
	- Transport au Togo des étudiants boursiers à l'étranger	500
	- Transport des boursiers de l'OPAT	680
	- Transport au Togo des étudiants boursiers de l'Ecole Normale	300
	- Transport des boursiers de la CTMB	100
	7 - Frais de transport des étudiants boursiers et remboursement à l'occasion de leur voyage à l'étranger	
	- Frais de voyage pour bourses universitaires et spéciales en France	13 000
	- Déplacements des Professeurs de l'Ecole des Sages-Femmes	600
	- Transport des élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Bamako	1 400
	- Frais de voyage des étudiants de Médecine vétérinaire de Dakar et des Assistants d'Elevage de Bamako	1 570
	- Voyage élèves ingénieurs de Ouagadougou	170
	- Voyage élèves statisticiens de Yaoundé	600
	- Voyage élèves de l'Institut des Sports d'Abidjan	600
	- Voyage bénéficiaires bourses étrangères	16 000
	8 - Frais de transport au Togo et à l'étranger des joueurs et athlètes des équipes nationales à l'occasion des sports civils et scolaires	
	a) Sports civils	16 000
	b) Sports scolaires	8 500
	9 - Traitement du personnel expatrié	75 000
	10 - Traitement du personnel de l'Assistance Technique Française	100 000
	<b>Total du Chapitre 46 -</b>	<b>581 748</b>

**Chapitre 47 - Dépenses communes de matériel**

Articles	1 - Fournitures de la Régie des Eaux de Lomé	75 000
	2 - Branchement dans les bâtiments administratifs	5 000

	3 - Evacuation des eaux usées	18 000
	4 - Enlèvement des ordures, entretien des puisards	1 000
	5 - Fourniture de courant électrique par la CEET aux services dépendant du Budget Général	225 000
	6 - Frais de correspondances téléphoniques et télégraphiques	225 000
	7 - Fournitures de bureau et imprimés	100 000
	8 - Achat mobilier pour logement des fonctionnaires	5 000
	9 - Renouvellement de mobilier des hôtels ministériels	8 000
	10 - Dépenses de matériel pour experts en missions au Togo ; équipement et fournitures de bureau, ameublement, logement	12 000
	11 - Achat véhicules	PM
	12 - Entretien de véhicules	340 000
	13 - Location immeubles	180 000
	14 - Réceptions personnalités officielles	30 000
	15 - Achat de drapaux	8 000
	16 - Versements initiaux - Location ordinateur matériels connexes et provision pour révision de contrat	
	a) Versements initiaux	9 000
	b) Location ordinateur et matériels connexes	65 000
	c) Provision pour révision de contrat	3 250
	d) Etudes informatiques	35 000
	17 - Entretien de l'ancien Palais	16 000
	18 - Dépenses imprévues	205 500
	<b>Total du Chapitre 47.-</b>	<b>1 565 750</b>

**Chapitre 48 - Dépenses Diverses**

Articles	1 - Perte de fonds et de matériel	P.M.
	2 - Honoraires d'Avocat et d'Expert	2 000
	3 - Remboursement des droits indûment perçus	20 000
	4 - Remise des pénalités	50
	5 - Dépenses exceptionnelles	500 000
	6 - Magasinage, transport et distribution de vivre	8 000
	7 - Célébration de la fête nationale d'indépendance et du 13 Janvier au Togo	30 000
	- dans les Ambassades	6 000
	8 - Congrès des chefs traditionnels	2 000
	9 - Frais de Justice	4 500
	10 - Dommages et intérêts versés au tiers suite aux accidents de la circulation causés par les véhicules administratifs	8 000
	11 - Dépenses imprévues	610 000
	12 - Prime d'assurance individuelle accident des agents de l'Etat en mission	6 000
	13 - Prime d'assurance individuelle accident des chauffeurs d'Etat	2 500
	14 - Provision pour régularisation des dépenses des gestions antérieures	1 998 609
	<b>Total -</b>	<b>3 197 659</b>



**Titre IV  
INTERVENTION DE L'ETAT**

**Chapitre 49 – Entretien des Bâtiments  
et grosses réparations**

**Article 1 Bâtiments de la Capitale**

a) Entretien	29 400
b) Grosses réparations	39 900
	<hr/>
Total de l'Art. 1	69 300

**Article 2 – Bâtiments de Circonscriptions**

a) Entretien	27 300
b) Grosses réparations	38 850
	<hr/>
Total de l'Art. 2	66 150
Total du Chapitre 49	135 450

**Chapitre 50 – Entretien des Routes,  
Ponts et Aérodrômes**

**Article 1 – Matériel routier**

<b>§ – 1 – Renouvellement du matériel routier</b>	
a) Matériel roulant	70 000
b) Autres matériels	
<b>§ – 2 – Gestion parc et matériel</b>	
a) Renouvellement de trains de chenilles	5 000
b) Révisions générales de matériel	20 000
c) Gestion véhicules D.T.P.	6 350
d) Gestion matériel de service S.P.M.	13 500
e) Constitution stock de pièces détachées et pneumatiques	15 000
f) Equipement des ateliers	3 000
	<hr/>
Total de l'Art. 1	132 850

**Article 2 – Laboratoire routier**

§ – 1 – Equipement	3 000
§ – 2 – Frais de fonctionnement du Laboratoire	4 500
	<hr/>
Total de l'Art. 2	7 500

**Article 3 – Entretien grosses réparations**

§ – 1 – Routes subdivisions	407 153
§ – 2 – Entretien et fonctionnement BACS	720
§ – 3 – Barrières de pluies	1 080
§ – 4 – Comptage de véhicules	6 300
	<hr/>
Total de l'Article 3	415 253

**Article 4 – Entretien des Ponts**

– Subdivisions Lomé	2 400
– Subdivisions Atakpamé	3 000
– Subdivisions Tchaoudjo	3 000
– Subdivisions Lama-Kara	3 000
– Subdivisions Mango	3 000
	<hr/>
Total de l'Art. 4	14 400

**Article 5 – Entretien des Aérodrômes**

– Aérodrôme d'Atakpamé	600
– Aérodrôme Tchaoudjo	720
– Aérodrôme de Lama-Kara	600
– Aérodrôme de Mango	600
– Aérodrôme de Dapaong	600
	<hr/>
Total de l'Art. 5	3 120

**Article 6 – Aides de l'Etat aux Circonscriptions**

Aides administratives pour entretien des routes des Circonscriptions	30 000
---	--------

**Article 7 – Entretien des installations hydrauliques**

**§ – 1 – Renouvellement matériel**

a) Achat matériel de forage et sondage des pompes et véhicules de transport	
b) Fonctionnement ateliers des subdivi- sions ingrédients, petits outillages réparation	3 000
c) Fonctionnement par subdivisions achat pièces de rechange, carburant etc.	

**§ – 2 – Entretien, réparation & intervention  
brigade hydraulique puits et  
pompes à bras**

a) Subdivision hydraulique Sud-Lomé	16 500
b) Subdivision hydraulique Nord-Sokodé	13 500
c) Achat matériaux pour entretien de puits par la Subdivision hydraulique du Nord	
d) Achat matériaux pour entretien des pompes à bras par les subdivisions	

**§ – 3 – Entretien réseau**

	2 500
Total de l'Article 7	35 500

**Article 8 – Entretien des ouvrages hydrauliques  
de la lagune (Aného, Lomé)**

**§ – 1 – Equipement**

Achat de 2 vélomoteurs	
Achat 1 camion + moteur hors-bord (Aného)	3 000
Achat 1 balancier benne preneuse 3 m flexible	–
Achat 1 benne preneuse type 550 litres	–
Adaptation crochet sur balancier	–
1 lot pièces détachées pour pelle mécanique	2 000
1 petit outillage	1 000

**§ – 2 – Fonctionnement**

Salaire du personnel	8 000
Carburant, lubrifiant et ingrédients	3 000

**§ – 3 – Construction 10 latrines publiques  
le long de la lagune**

Total de l'Art. 8	17 000
-------------------	--------

Total du Chapitre 50 –	655 623
------------------------	---------

## Chapitre 51 - Contributions diverses

Article 1	<b>Versement patronal à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale</b>	
	a) Prestations Familiales	407 793
	b) Préventions accidents	101 948
	c) Sécurité Sociale	186 905
Article 2	<b>Contributions aux budgets d'organismes Togolais</b>	
§ - 1	- Editogo	262 500
§ - 2	- Eclairage de Lomé	22 000
§ - 3	- Centre de construction et de logement de Cacavelli (CCL)	33 045
§ - 4	- Centre Hospitalier Universitaire	
	a) Subvention	500 000
	b) Hospitalisation des indigents	350 000
§ - 5	- Maison du R.P.T.	

Personnel : Assistance Technique	960
Personnel permanent	9 394
Personnel temporaire	2 464
Charges Sociales	2 431
Augmentation éventuelle sal.	122 663

Matériel : Fonctionnement	24 500
Divers	5 500
Pièces rechange, matériaux et autres	

## § - 6 - Contributions aux organismes politiques

Secrétariat du R.P.T.	30 000
Trésorerie générale	20 000
Secrétariat de la J.R.P.T.	10 000
Secrétariat de l'U.N.F.T.	10 000
Secrétariat de la C.N.T.T.	10 000
Dépenses communes	50 000

## Article 3 - Contributions au fonctionnement d'organismes internationaux

- § - 1 - Nations Unies  
a) Contributions obligatoires

O.N.U.	Organisation des Nations Unies	25 000
F.A.O.	Organisation pour l'Alimentation & Agr.	4 500
UNESCO	Organisation pour l'Education, la Société et la Culture	8 000
O.M.S.	Organisation Mondiale de la Santé	8 500
O.M.M.	Organisation Météorologique Mondiale	3 000
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Inter.	3 000
CAFAC	Commission Africaine de l'Aviation Civile	1 000
U.I.T.	Union Internationale des Télécommunications	9 000
U.P.U.	Union Postale Universelle	4 000
B.I.T.	Bureau International du Travail	5 500
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le commerce	5 500
PNUD	Participation directe aux dépenses du Programme des Nations Unies pour le Développement au Togo	44 000
PNUD	Païement des contributions arriérées	15 000
R.N.U.	Participation togolaise aux dépenses du personnel local des Nations Unies	10 000
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	3 000

## § - 1 b - Contributions volontaires

FLPS	Fonds bénévoles pour la Promotion de la Santé	250
HCMUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	1 500
CMLF	Campagne Mondiale de Lutte contre la Faim	450
IIES	Institut International d'Etudes Sociales à Genève	100
CFTT	Centre de Formation Technique de Turin	110
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	1 000
PANUDI	Programme d'Assistance des N.U. aux fins de compréhension du Droit International	10
PNUD	Programme des N.U. pour le Développement	2 200
FNUP	Fonds des N.U. pour les activités en matière de Population	250
S.I.C.	Société Internationale de Criminologie	50
P.A.M.	Programme Alimentaire Mondial	1 500
C.P.	Criquets Pèlerins (FAO)	25
R.P.	Recueil Penant	50
R.J.P.	Revue Juridique et Politique	50
FUNU	Force d'Urgence des Nations Unies	3 000

C.F.O.	Cercle France Outre-Mer	50
AELF	Association des Ecrivains de Langue Française	50
L.O.	Lutte contre l'Onchocercose	300
FNUAD	Fonds des N.U. pour la lutte contre l'Abus des Drogues	50
ADIH	Académie de Droit International de La Haye	50
FSSA	Fonds de Secours de la Sécheresse en Afrique (OUA)	3 500
FDNUF	Fonds pour la Décennie des Nations Unies pour la Femme	200
F	Fonds Spécial des Nations Unies pour les Pays en Développement sans Littoral	200
FSANURAA	Fonds Spécial d'Assistance aux Réfugiés d'Afrique Australe	300
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	200

## 5 - 2 - Autres que les Nations Unies

UAPT	Union Africaine des Postes & Télécommunications	7 000
O.U.A.	Organisations de l'Unité Africaine	30 000
OCAM	Organisation Commune Africaine et Mauricienne	30 000
U.P.F.	Union Panafricaine des Femmes	300
CPJA	Comité Permanent des Jeux Africains	700
M.A.L.	Mouvement Africain de Libération	10 000
CTITCE	Conseil Technique Inter-Etatique du Tourisme du Conseil de l'Entente	
URTNA	Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales Africaines	2 500
IDEP	Institut de Développement Economique et Planification	4 500
CICA	Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance des Etats Africains	6 000
ASGA	Association des Services Géologiques Africains	35
CICR	Comité International de la Croix Rouge	100
IIAY	Institut International des Assurances de Yaoundé	5 000
OCCGE	Organisation de Coordination et de Coopération contre les Grandes Endémies	8 000
O.I.E.	Office International des Epizooties	722
INTERPOL	Organisation Internationale de Police Criminelle	1 000
CAFRAD	Centre de Formation et de Recherche Adm.	1 900
FGCE	Fonds de Garantie du Conseil de l'Entente	42 000
FMVJ	Fédération Mondiale des Villes Jumelées	600
CSSA	Conseil Supérieur du Sport en Afrique	650
CMENEF	Conseil des Ministres de l'Education Nationale des Etats d'Expression Française	275
CAMES	Conseils Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	1 500
EIER	Ecole Inter-Etat d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (Ouagadougou)	1 474
CLAS	Conseil International de l'Action Sociale	200
AGECOOP	Agence de Coopération Culturelle & Technique	19 000
W.C.C.	World Crafts Council (Conseil Mondial de l'Artisanat)	125
CRFPA	Centre Régional de Formation Postale d'Abidjan	8 400
EMPTR	Ecole Multinationale des P.T. de Rufisque	9 000
SCEBV	Secrétariat de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande	3 750
SAC	Société Africaine de Culture	125
CIEH	Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques	3 500
OICMA	Organisation Internationale de lutte contre les Criquets Migrateurs Africains	4 500
ERPT	Etudes du Réseau Panafricain de Télécommunication	1 000
I.A.I.	Institut Africain d'Informatique	20 700

UIPE	Union Internationale de Protection de l'Enfance	200
IISAB	Institut International des Sciences Administratives (Bruxelles)	25
WAITRO	Organisation Mondiale de Recherche Technique Industrielle	500
CRDTO	Centre Régional de la Documentation sur la Tradition Orale	1 500
ENSPT	Ecole Nationale Sénégalaise des Postes et Télécom- munications	3 500
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest	30 000
CDESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche Economique & Sociale en Afrique	1 000
CRADAT	Centre Régional Africain d'Administration du Travail	7 300
CREAM	Centre Régional de l'Enseignement et l'Apprentissage Maritime	54 943
ESIJY	Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé	38 088
I.I.F.	Institut International du Froid	305
EISMV	Ecole Internationale des Sciences et de Médecine Vétérinaire	11 085
I.C.A.	Institut Culturel Africain	9 000
C.I.M.	Conseil International des Musées	500
CMJS	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports	300
A.M.J.	Assemblée Mondiale des Juges	25
CPFC	Centre Panafricain de Formation Coopérative (Cotonou)	2 777
CAMPC	Centre Africain et Mauricien de Perfectionnement des Cadres	
BAMREL	Bureau Africain et Mauricien de Recherches et d'Etudes Législatives	16 000 4 910
I.T.A.	Institut de Transport Aérien	560
O.M.T.	Organisation Mondiale du Tourisme	3 700
M.P.J.	Mouvement Panafricain de la Jeunesse	500
J.O.	Jeunesse de l'OCAM	300
U.P.E.	Union Panafricaine des Etudiants	200
FMJD	Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique	300
F.M.J.	Fédération Mondiale de la Jeunesse	300
J.U.	Les Jeux Universitaires	1 000
Z.	Zone (N) C.S.S.A.	350
CMAC	Conférence des Ministres Africains de la Culture	
SFANA	Secrétariat du Festival des Arts Nègres Africains	4 000
P.L.	Promotion des Livres convention de Yaoundé	5 000
AIDBA	Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques et des Archives en Afrique	2 000
F.P.C.	Fédération Panafricaine des Cinéastes	1 000
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	3 500
O.U.A.	Valeur des Médailles du 10 <sup>e</sup> anniversaire	1 500
A.C.P.	Secrétariat Général des Etats ACP	6 500
CERDAS	Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales Afrique Sub.	500
IAMSEA	Institut Africain et Mauricien de Statistique et d'Economie Appliquée	5 500
C.I.	Contributions Imprévues	20 000
C.I.	Conférences Internationales	80 000
F.V.C.	Frais de Virement des Contributions	3 500
A.C.P.	Assemblée consultative : Art. 80 des ACP	800
U.V.A.	Union des Villes Africaines	500
F.G.C.	Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM	93 000
A.D.I.	Académie Diplomatique Internationale	500
I.A.M.B.	Institut Africain et Mauricien de Bilinguisme	500
AOAPC	Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale	1 806

S.A.C.	Association Africaine de Cartographie	1 600
F.I.S.S.	Fédération Internationale du Sport Scolaire	600
U.F.A.O.	Union des Fédérations de l'Afrique de l'Ouest	800
CEDEAO	Secrétariat Administratif de la CEDEAO	150 000

Article 4 **Contributions Togolaises à des Travaux Réalisés par divers Organismes Etrangers ou Internationaux**

ASECNA	Fonctionnement de l'ASECNA	122 260
CERFER	Centre Régional de Formation pour l'Equipement Routier	20 000
CEOMS	Centre de Formation en Santé Publique de l'Organisation Mondiale de la Santé	12 530
CNPP	Centre National de Perfectionnement Professionnel	30 000
CEOT	Centre d'Education Ouvrière du Togo	4 922
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 311 090</b>

Chapitre 52 - **Subventions**

Articles.	1 - Subventions au Budget annexe du C.F.T.	361 920
	2 - Subventions à l'Enseignement Confessionnel	
	a) Enseignement primaire	574 453
	b) Enseignement 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Degré	258 217
	c) Religieux du Secondaire	-
	3 - Subventions à diverses Sociétés	
§ - 1	- Sportives, Artistiques, Musicales	2 500
2	- Aux joueurs de l'Equipe Nationale	4 500
3	- Rencontres Internationales Jeunesse, Sport, Culture	2 500
4	- Jeux Africains	3 500
5	- Jeux Olympiques	1 200
6	- Subv. à diverses manifestations culturelles	5 000
7	- Echanges Internationaux de Jeunesse	2 500
8	- Subv. pour la préparation des semaines culturelles 7 9 (22 cir. + Com. Lomé)	7 500
9	- Préparation et participation du Togo aux Festivals internationaux	6 500
10	- AMUZE-KETE (Opération destinée à encourager les arts populaires)	2 000
4	- Autres Organisations et Œuvres	500
5	- Foires et Expositions	12 000
6	- Subv. à la Chambre de Commerce	25 000
7	- Subv. à la Caisse Nle de Sécurité Sociale	-
8	- Subv. à la Pouponnière de Tokoin	3 000
9	- Subv. au Centre National de Promot. des Petites et Moyennes Entreprises	67 500
10	- Subv. à la Croix Rouge Togolaise	800
11	- Subv. aux Œuvres sociales privées N.D.A.	800
12	- Subv. au Comité Nl. pour la lutte contre la faim	12 984
13	- Subv. à l'Assoc. Togolaise de la Rech. Scient.	2 000
14	- Comité National de l'eau	700
15	- Subv. produits de premières nécessités	-
16	- Subv. à l'Université du Bénin	1 000 000
17	- Subv. aux engrais	-
18	- Fonds d'Intervention Spéciale	200 000

19	- Reversement de 17 % de la T.S. à l'export aux Collectivités Locales	500 000
20	- Fonds de roulement des services des Industries Animales	5 000
21	- Subv. à l'Université de Lama-Kara	150 000
22	- Fonds d'Intervention Economique	200 000
Total du Chap. 52		<b>3 412 574</b>

Chapitre 53 - **Bourses et Stages**

**RECAPITULATION**

Articles	1 - Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	1 199 627
2	- Ministère du Travail et de la Fonction Publique	5 250
3	- Ministère de la Santé Publique	244 392
4	- Ministère des Affaires Sociales	3 780
5	- Ministère des Travaux Publics et des Postes et Télécommunications	28 290
6	- Ministère de l'Equipement Rural et du Développement Rural	18 822
7	- Ministère du Commerce et des Transports	24 050
8	- Bourses de stages de fonctionnaires à l'étranger	3 000
9	- Bourses de formation à l'Institut National des Sports d'Abidjan	31 280
10	- Ministère des Finances et de l'Economie	90 486
11	- Indemnités de rapatriement	2 250
12	- Frais d'hébergement à Lagos des boursiers partant pour l'URSS	2 000
13	- Bourses d'Organismes nationaux	13 217
Total du Chapitre 53		<b>1 864 244</b>

Article 1. - **Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique**

§ - 1	- 3 540 bourses d'études du Second Degré à 40 000 F	141 600
§ - 2	- 600 bourses d'Enseignement Technique à 40 000	24 000

<b>§ - 3 - Bourses d'études universitaires au Togo</b>	
a) Effectif pour l'année 1978-1979: 1 454	
Allocation du 1/1 au 31/9: 9 mois:	
18 000 x 9 x 1 454 =	235 548
b) Effectif pour l'année 1978-1979: 1 454 + 500	
= 1 954; 18 000 x 3 x 1954	105 516
Prime annuelle d'équipement: 18 000 x 1 954	35 172
c) Bourses spéciales 6 <sup>e</sup> année de médecine:	
24 000 x 20 x 12	5 760
	<hr/>
Total du § - 3 -	381 996

<b>§ - 4 - Bourses d'études dans les autres Universités Africaines</b>	
Effectif pour l'année 1978-1979: 140	
Allocation du 1/1 au 31/7/79 = 7 mois	
27 000 x 140 x 7	26 460
Effectif pour l'année 1978-1979: 140 + 20 = 160	
Allocation du 1/10 au 31/12/79: 3 mois	
27 000 x 160 x 3	12 960
Prime annuelle d'équipement: 18 000 x 160	2 880
Bourses spéciales 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> année de médecine dans les Universités Africaines:	
24 000 x 15 x 12	4 320
	<hr/>
Total du § - 4 -	46 620

<b>§ - 5 - Bourses d'études universitaires et spéciales en France</b>	
Effectif pour l'année 1978-1979: 305 BU + 105 BES = 410; - Bourses d'études universitaires BU	
Allocation brute: 35 000 x 12 = 420 000	
Trousseau et équipement: 42 000	
462 000	
Taux annuel pour les 305 BU: 462 000 x 305	140 910
Bourses d'Etudes spéciales (BES)	
Allocation brute: 58 000 x 12 = 705 600	
Trousseau et équipement 42 000	
747 600	
Taux annuel pour les 105 BES: 747 600 x 105	78 498
Frais de fonctionnement Office à 6%	13 164
Prestation tarifée à 40%: 219 408 x 40	87 763
100	
Prime annuelle des vacances pour les 410 bourses: 25 200 x 410	10 332
	<hr/>
Total du § - 5 -	330 667

### Chapitre 53

#### Article 1. -

<b>§ - 6 - Frais de participation au fonctionnement des Centres des Œuvres Universitaires d'Afrique</b>	
	15 000
<b>§ - 7 - Indemnités de vacances accordées aux boursiers Togolais lorsque les bourses ne comportent pas d'allocation de vacances: 36 000 x 12</b>	
	43 200
Stagiaires d'Abidjan	600
	<hr/>
Total du § - 7 -	43 800

<b>§ - 8 - Ecole Normale d'Atakpamé</b>	
a) 1 <sup>re</sup> formation d'Instituteurs adjoints	
Effectif pour l'année 1979: 80 + 120 = 200	
12 000 F/mois par élève = 12 000 x 200 x 12	
Pécule de fin d'année scolaire 20 000 x 200	
Indemnités pour constitution de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires et frais de scolarité: 10 000 x 200	
b) 2 <sup>e</sup> formation d'Instituteurs	
Effectif pour l'année 1979: 98 + 102 = 200	
18 000 F/mois par élève: 18 000 x 200 x 12	28 800
Indemnités annuelles pour constitution ou renouvellement de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires et frais de scolarité: 15 000 x 200	3 000
c) 3 <sup>e</sup> formation de Professeurs de Collèges d'Enseignement Général:	
Effectif pour l'année 1979: 18 000 F/mois par élève:	54 000
Indemnités annuelles pour constitution ou renouvellement de trousseau, achat livres, fournitures scolaires et frais de scolarité	7 200
d) Participation de l'Etat aux frais de nourriture des Etudiants boursiers	15 000
	<hr/>
Total du § - 8 -	108 000

§ - 9 - Frais médicaux et hospitalisation des Etudiants	2 000
§ - 10 - Stages des Etudiants en vacances	5 000
§ - 11 - Complément de bourses aux Etudiants Togolais bénéficiant d'une bourse étrangère dont le montant est inférieur à la bourse nationale:	
a) Zone d'Afrique: 200 Etud. 10 000 x 150 x 12	18 000
b) Zone Pays Arabes: 75 Etudiants: 12 000 x 125 x 12	18 000
c) Zone Pays Europe de l'Est: 40 Etudiants 15 000 x 40 x 12	7 200

### Chapitre 53

#### Article 1

§ - 11 - d) Zone Canada, Etats Unis: 40 Etud. 20 000 x 40 x 12	9 600
e) Zone Chine: 21 Etud.: 25 000 x 21 x 12	6 300
f) Complément de bourses aux Etudiants de 4 <sup>e</sup> année de médecine phar. ch. dentaire	1 200
	<hr/>
Total du § - 11	60 300
§ - 12 - Centre de formation des Instituteurs des Jardins d'Enfants	
Effectif pour l'année 1979: 200:	
12 000 par mois par élève:	
12 000 x 200 x 12	28 800
Pécule de fin d'année scolaire: 20 000 x 20	4 000
Indemnités pour constitution de trousseau achat livres, fournitures scolaires et frais de scolarité: 10 000 x 200	2 000
	<hr/>
Total du § - 12	34 800

§ - 13 - Bourses étrangères (bourses FAC exceptées)	
Bourses d'études en Belgique	
Effectif 1978-1979 : 12	
Allocation brute 35 000 x 12 = 420 000	
Équipement et trousseau 42 000 = 462 000	
Taux annuel pour les 12 BU :	
462 000 x 12	5 544
Prime annuelle de vacances :	
25 000 x 12	300
Complément de bourses d'études en République Populaire de Chine	
Total du § - 13 -	5 844
Total de l'Article 1 -	1 199 627

#### Article 2 - Ministère du Travail et de la Fonction Publique

a) Bourses Ecole Nationale d'Administration	
Allocation accordée aux élèves non fonctionnaires :	
en 1 <sup>re</sup> année : 8 000 x 12	1 920
2 <sup>e</sup> année : 8 000 x 12	1 920
Transport des élèves pendant les vacances et voyages d'études hors du territoire nationale	400
b) Voyage d'études et échanges d'élèves diplômés au niveau des ENA des Etats membres du Conseil de l'Entente :	
- Repas durant le séjour, hébergement et nourriture à l'intérieur du pays	800
- Réception et transport des élèves visiteurs pendant leur séjour au Togo	210
Total de l'Article 2 -	5 250

#### Chapitre 53

#### Article 3 - Ministère de la Santé Publique

§ - 1 - 1 - Ecole Nationale des Infirmiers	
2 - Ecole Nationale des Assistants d'Hygiène	
3 - Ecole Nationale des Laborantins	
4 - Département des Kinési-thérapeutes	
5 - Département des Techniciens Orthopédistes	
1 <sup>re</sup> année des Ecoles	25 000
2 <sup>e</sup> année des Ecoles	31 816
3 <sup>e</sup> année des Ecoles	29 816
Allocation aux élèves pour Octobre, Novembre et Décembre 1979	5 000
Frais de nourriture des élèves à rembourser au CHU à Lomé à raison de 300 F par jour et par élève : 300 x 400 x 30 x 12	43 200
Indemnités de cours aux Professeurs à raison de 1 000 F l'heure	14 000
Allocation unique aux élèves effectuant leurs stages	
Transport des élèves pour excursion d'études	300
Frais de correction concours et examens	300
Indemnités de stages aux élèves de 3 <sup>e</sup> année	1 400
Indemnités pour constitution de trousseau aux élèves nouvellement admis en 1 <sup>re</sup> année	900
Total du § - 1 -	151 732

§ - 2 - Ecole des Sages-Femmes de Lomé	
1 <sup>re</sup> année	8 000
2 <sup>e</sup> année	7 840
3 <sup>e</sup> année	5 840
Frais de nourriture de toutes les élèves à raison de 300 F par jour et par élève	19 440
Allocation unique aux élèves effectuant leurs stages	400
Indemnités de cours aux Professeurs à raison de 1 000 F l'heure	10 000
Allocation des élèves rentrant	1 350
Transport des élèves pour excursion d'études	200
Inscription des élèves à la faculté	400
Voyages de Professeurs et frais de séjour aux concours et aux examens	150
Allocation pour constitution de trousseau aux élèves nouvellement admises en 1 <sup>re</sup> année	300
Total du § - 2 -	53 920

#### § - 3 - Département des Aides Sanitaires de l'ENA de Tchaoudjo

1 <sup>re</sup> année	13 000
2 <sup>e</sup> année	12 000
Formation de 3 mois pour élèves aide-sanitaire	

#### Chapitre 53

#### Article 3.

§ - 3 - Frais de nourriture des élèves	
300 x 80 x 30 x 12	8 640
Indemnités de cours aux Professeurs	5 000
Organisation des examens et concours	100
Total du § - 3 -	38 740
Total de l'Article 3 -	244 392

#### Article 4 - Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine

Centre National de Formation Sociale	3 780
Total de l'Article 4 -	3 780

#### Article 5 - Ministère des Travaux Publics, des Postes et Télécommunications

##### Stages Groupes à Paris

Deux Inspecteurs des Services Mixtes durée 5 mois : bourse 67 500 F par mois	675
Deux Inspecteurs des Télécommunications durée 5 mois : bourse 67 500 F par mois	675
Un Instructeur pour formation pédagogique durée 5 mois : bourse 67 500 F par mois	337,5
Un Instructeur pour formation pédagogique des Télécommunications durée 5 mois : bourse 67 500 F par mois	337,5

**Formation à l'ENS-PTT - Paris**

Deux Administrateurs des PTT durée : 12 mois (renouvelable) bourse 67 500 F par mois	1 620
Six Ingénieurs des Télécommunications (durée 12 mois renouvelable) bourse 67 500/mois	4 860

**Formation à l'INC - Paris**

Deux Inspecteurs en transmission durée 12 mois (renouvelable) bourse 67 500 F par mois	1 620
Un Inspecteur en communication durée 10 mois bourse : 67 500 F par mois	675
Deux Inspecteurs en transmission durée 10 mois bourse : 67 500 F par mois	1 350

**Stage de perfectionnement à Toulouse**

Un Inspecteur itinérant ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	150
Deux Inspecteurs des Services Mixtes ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	300
Deux Inspecteurs pour formation de Chef de Centre, de Chèques Postaux ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	300

## Chapitre 53

Article 5 - Deux agents pour informatique des chèques postaux ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	300
Deux Receveurs pour gestion des bureaux ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	300
Un Inspecteur pour organisation d'un centre de chèques et de contrôle des mandats ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	150
Deux agents pour comptabilité et gestion ; durée 3 mois ; bourse 50 000 F par mois	300
Cinq agents pour exploitation des Télécommunications et bureau d'études ; durée 3 mois ; bourse ; 50 000 F par mois	750

**Formation C.I.P.C.P.T. - Toulouse**

Deux Inspecteurs d'exploitation des Télécommunications ; durée 10 mois ; bourse 67 500 F par mois	1 350
---	-------

**Formation au Centre Multinational de Formation Postale d'Abidjan**

Deux Inspecteurs des services mixtes, durée 20 mois ; bourse 30 000 F par mois	1 200
Deux Inspecteurs des services mixtes ; durée 9 mois ; bourse : 30 000 F par mois	540

**Formation à l'Ecole Nationale Sénégalaise des P.T.T. de Rufisque**

Quatre Contrôleurs Internes des services mixtes durée 9 mois ; bourse 30 000 F par mois	1 080
Six Contrôleurs externes des services mixtes ; durée 9 mois ; bourse 30 000 F par mois	1 620

**Formation au Centre Multinational des Télécommunications de Rufisque**

Six Contrôleurs IEM Internes des Télécommunications durée 10 mois ; bourse : 30 000 F par mois	1 800
Quatre Contrôleurs IEM Externes des Télécommunications ; durée 10 mois ; bourse 30 000 F par mois	1 200
Deux Contrôleurs Internes d'exploitation des Télécommunications ; durée 10 mois ; bourse 30 000 F par mois	600
Deux Contrôleurs Externes d'exploitation des Télécommunications ; durée 10 mois ; bourse 30 000 F par mois	600

**Stage de formation chez les fournisseurs**

Six agents en communication chez CGCT - Paris ; durée 4 mois ; bourse 50 000 F par mois	1 200
Six agents en transmission chez FRT-Paris ; durée 4 mois ; bourse 50 000 F par mois	1 200
Six agents de Télécommunications chez TELSPACE ; durée 4 mois ; bourse 50 000 F par mois	1 200

Total de l'Article 5 - 28 290

## Chapitre 53

**Article 6 - Ministère du Développement Rural et de l'Aménagement Rural**

5 - 1 - Ecole des Assistants d'Elevage de Bamako	
Effectif : 30 boursiers ; allocation du 1/1 au 30/9/79 : 30 000 x 30 x 9	8 100
Allocation du 1/10 au 31/12/79 : 3 mois ; 30 000 x 30 x 3	2 700
Prime d'équipement : 18 000 x 30	540
Total du 5 - 1 -	11 340

**5 - 2 - Ecole Inter-Etat d'Ingénieurs**

Equipement Rural de Ouagadougou	
Effectif : 7 élèves Ingénieurs	
Allocation du 1/1 au 30/6/79 : 6 mois ; 30 000 x 7 x 6	1 260
Allocation du 1/10 au 31/12/79 : 3 mois 30 000 x 7 x 3	630
Frais de fonctionnement et charge à payer (323 750 x 7) + 1 125 000	3 392

Total du 5 - 2 - 5 282

Total de l'Article 6 - 16 622

**Article 7 - Ministère du Commerce et des Transports**

Institut International de Formation Statistique de Yaoundé ; Effectif : 20 élèves	
Allocation du 1/1 au 30/6/79 : 30 000 x 20 x 6	3 600
Allocation du 1/10 au 31/12/79 : 30 000 x 20 x 3	1 800
Pilotage	3 000
Formation des Capitaines au long cours	5 000
Indemnités de vacances aux élèves CREAM 10 000 x 40 x 3	1 200
Marine Marchande	9 450

Total de l'Article 7 - 24 050



Article 8 - **Bourses de Stages de Fonctionnaires à l'étranger** 3 000

Article 9 - **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture**

Bourse de formation à l'Institut National des Sports Abidjan - Cameroun

§ - 1 - Formation de Maître d'Éducation Physique à Abidjan et au Cameroun: 40 élèves: 30 000 F par mois et par élève; allocation du 1/1 au 30/7/79: 7 mois: 30 000 x 40 x 7; allocation du 1/10 au 31/12/79: 30 000 x 3 x 40 14 400

§ - 2 - Formation au Togo I.N.J.S.: 24 élèves + 20 nouveaux; 4 pour l'année 78-79; 15 000 F par mois et par élève: 15 000 x 44 x 12 7 920

Chapitre 53

Article 9

§ - 2 - Allocation du 1/9 au 31/12/79: 15 000 x 4 4 320  
Prime et indemnités de vacances aux stagiaires non boursiers au Togo 1 400

§ - 3 - **Direction des Affaires Culturelles**

Formation des Conseillers d'Administration culturelle et d'Administrateurs d'action culturelle au Centre Régional d'Action Culturelle de Lomé

1<sup>er</sup> - Conseillers d'Administration Culturelle: 18 000 x 10 x 12 2 160

2<sup>e</sup> - Administrateurs d'Action Culturelle: 18 000 x 5 x 12 1 080

Total de l'Article 9 - 31 280

Article 10 - **Ministère des Finances & de l'Économie**

Centre de Formation des Cadres Supérieurs (UB) 70 000

Bourses d'études dans les Ecoles de régie financière

Bourses d'études en France catégorie E: 58 800 x 12 x 19 13 407

Prestations tarifées à 40%:  $\frac{13\ 407 \times 40}{100}$  5 363

Frais de fonctionnement Office à 5%:  $\frac{13\ 407 \times 5}{100}$  671

Frais de trousseau et d'équipement: 30 000 x 9 570

Indemnités annuelles de vacances 475

Total de l'Article 10 - 90 486

Article 11 - **Indemnités de Rapatriement**

30 boursiers  
Taux forfaitaires: 75 000 x 30 2 250

Article 12 - **Frais d'hébergement à Lagos des boursiers partant pour l'URSS** 2 000

Article 13 - **Bourses d'Organisme Nationaux**

A. - **Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT)**

§ - 1 - 200 bourses d'études de second degré à 40 000 40 000 x 200 8 000

§ - 2 - Bourses d'études universitaires en France: Effectif pour l'année 1978-1979 4 BU  
Allocations brutes: 35 000 x 12 = 420 000  
Trousseau d'Équipement + 42 000  
462 000

Chapitre 53 -

Article 13 -

§ - 2 - Taux annuel pour les 4 BU: 462 000 x 4 1 848

Prestations tarifées à 40% 1 848 x 40 740

100

Frais de fonctionnement Office à 5%: 1 848 x 5 93

100

Indemnités annuelles de vacances 25 000 x 4 100

Total A. 10 781

B. - **Caisse Nationale de Sécurité Sociale**

Bourses d'études du second degré à 40 000 360

Bourses d'Enseignement Supérieur au Togo: Bourses: 8 000 x 12 x 2 432

Équipement: 18 000 x 2 36

2 bourses d'Enseignement Supérieur en Afrique hors du Togo

Bourses: 27 000 x 12 x 2 648

Équipement: 18 000 x 2 36

2 bourses d'Enseignement Supérieur hors d'Afrique

Bourses: 35 000 x 12 x 2 840

Équipement: 42 000 x 2 84

Total B. - 2 436

Total de l'Article 13 13 217

Total du Chapitre 53. 1 664 244

Chapitre 54 - **Secours**

Articles. 1 - Allocations aux enfants indigents, infirmes et vieillards 3 000

2 - Aides Scolaires 15 000

3 - Secours Scolaires 7 000

4 - Secours individuels temporaires 3 000

5 - Secours Exceptionnels et reconstruction du cheptel en cas d'épizooties 1 000

6 - Secours d'Urgence aux victimes des calamités publiques et divers 6 000

Total du Chap. 54 - 35 000

Chapitre 55 - **Dépenses d'Ordre**

Articles. 1 - Approvisionnement des comptes sur fonds de réserve P.M.

2 - Dépenses d'ordre diverses P.M.

Total du Chapitre 55 P.M.

### Chapitre 56 - Budget d'investissement et d'équipement Gestion 1979

#### Article 1. - Engagements intérieurs

§ - 1	Programme de mécanisation de l'Agriculture	
a)	Contrat du 27/10/1975	397 856
b)	Contrat du 21/6/1977	400 702
§ - 2	Equipement de la Défense Nationale	1 330 000
§ - 3	Equipements SERCOBE	
a)	Lycée Technique	405 794
b)	Containers	353 376
§ - 4	C.F.T.	
a)	Intérêts & Commission à la BAD (prêt n° CS/TR 77 003)	130 000
b)	Intérêts & Commissions au FED (CIMAO)	30 000
c)	Achat locomotives à la CTMB	-
§ - 5	Fonds de Développement de la CEDEAO	100 000
§ - 6	Autres Engagements	
a)	Amortissement Intérêts prêt HILL Samuel (Raffinerie)	1 617 173
b)	Intérêts & amortissement prêt Barage de la KOZA	1 113 582
c)	Hôtel «Palombo»	605 117
d)	Electrification diverses villes du Togo	852 361
§ - 7	Contrepartie Togolaise aux projets financés par l'Extérieur	4 267 232
	Total de l'Article 1	11 603 193

#### Article 2 - Régularisation des paiements effectués

Société Nationale de Sidérurgie	828 834
Total de l'Article 2.	828 834

#### Article 3. - Budget d'Investissement

§ - 1	Budget d'Investissement Traditionnel	2 400 000
§ - 2	Opérations spécifiques en agriculture	PM
§ - 3	Dépenses exceptionnelles d'Investis.	PM
§ - 4	Subventions aux engrais	1 000 000
	Total de l'Article 3	3 400 000
	Total Général	15 832 027

### ETAT - C

### BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DU TOGO GESTION 1979

#### RECETTES

#### DIVISION - I

#### PARAGRAPHE I - RESEAU FERRE TRANSPORTS DU COMMERCE

##### 1° - Voyageurs

1 - Voyageurs	250 000
2 - Perceptions supplémentaires	800

3 - Bagages	12 000
4 - Tickets de quai	3 779
	<hr/>
Total du § - 1. 1	266 379

##### 2° - Marchandises G. V.

5 - Marchandises Grande Vitesse	5 000
	<hr/>
Total du § - 1 - 2	5 000

##### 3° - Marchandises P.V.

6 - Marchandises Petite Vitesse	80 000
7 - Magasinage	5 500
8 - Voies locales	12 000
	<hr/>
Total du § 1 - 3	97 500

#### RECAPITULATION DU PARAGRAPHE I TRANSPORTS DU COMMERCE

Voyageurs	266 379
Marchandises G.V.	5 000
Marchandises P.V.	97 500
	<hr/>
	368 879

#### PARAGRAPHE II - TRANSPORTS ADMINISTRATIFS

##### 1° Voyageurs

9 - Voyageurs	25 000
10 - Bagages	10 000
	<hr/>
Total du § - 2. 1	35 000

#### PARAGRAPHE II - TRANSPORTS ADMINISTRATIFS (suite)

##### 2 - Marchandises G.V.

11 - Marchandises Grande Vitesse	200
12 - Transports Postaux	1 848
	<hr/>
Total du § - 2. 2	2 048

##### 3 - Marchandises P.V.

3 - Marchandises Petite Vitesse	1 500
14 - Voies urbaines	1 500
	<hr/>
Total du § - 2. 3	3 000

#### RECAPITULATION DU PARAGRAPHE II TRANSPORTS ADMINISTRATIFS

Voyageurs et Bagages	35 000
Marchandises G.V.	2 048
Marchandises P.V.	3 000
	<hr/>
	40 048

#### PARAGRAPHE III - RECETTES HORS TRAFIC

##### 1 - Recettes des Cessions

15 - Produit des cessions du Service de la Voie et Bât.	9 000
16 - Produit des cessions du Service Matériel et Tract.	1 200
17 - Produit des cessions du Service Exploi- tation et du Magasin Général	1 500
	<hr/>
Total du § - 3. 1	11 700

**2 - Recettes diverses**

18 - Recettes à différents titres retenues, logements, eau, électricité, divers .....	22 000
19 - Reversement du compte Hors Budget Cessions .....	40 000
20 - Reversement du Compte Hors Budget 114-3-9 «Vente des produits de la carrière» .....	10 000
21 - Droit de timbres perçus pour le Budget Général .....	3 700
22 - Prestations faites en matériel à l'Organisation du Port de Lomé .....	3 500
23 - Vente de ferrailles .....	300
24 - Recettes de la Police Spéciale .....	120
25 - Retenue pour frais d'hospitalisation .....	2 750
<b>Total du § - 3.2</b>	<b>82 370</b>

**RECAPITULATION DU PARAGRAPHE III  
RECETTES HORS TRAFIC**

1 - Recettes des cessions .....	11 700
2 - Recettes diverses .....	82 370
	<b>94 070</b>

**PARAGRAPHE 4 - RECETTES DES  
EXERCICES ANTERIEURS**

26 - Recettes du Trafic du Réseau Ferré .....	24 000
27 - Recettes Hors Trafic du Réseau Ferré .....	2 000
	<b>26 000</b>

**RECAPITULATION DE LA DIVISION I  
RESEAU FERRE**

1 - Transports du Commerce .....	368 879
2 - Transports Administratifs .....	40 048
3 - Recettes hors trafic .....	94 070
4 - Recettes des exercices antérieurs .....	26 000
<b>Total de la Division 1</b>	<b>528 997</b>

**DIVISION II - RECETTES  
EXTRAORDINAIRES**

28 - Subvention du Budget Général .....	361 920
29 - Versement du Compte Hors Budget «Opérations Routières des CFT» .....	30 000
<b>Total de la Division II</b>	<b>391 920</b>

**DIVISION III - RECETTES D'ORDRE  
RECAPITULATION GENERALE**

Division I - Réseau ferré .....	528 997
Division II - Recettes exceptionnelles .....	391 920
Division III - Recettes d'Ordre .....	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>920 917</b>

**ETAT - D****BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DU  
TOGO GESTION 1979****DEPENSES****DIVISION I - DEPENSES DE PERSONNEL****Chapitre Premier - Personnel**

Articles: 1 - Services Généraux .....	49 000
2 - Service Exploitation .....	137 835
3 - Service Voie et Bâtiments .....	175 800
4 - Service Matériel et Traction .....	165 185
<b>Total du Chap. 1.</b>	<b>527 820</b>

**Chapitre II - Dépenses communes de personnel**

Articles: 1 - Allocations, primes, indemnités .....	8 575
2 - Main-d'œuvre supplémentaire .....	200
3 - Heures Supplémentaires .....	1 575
4 - Frais divers de personnel .....	7 135
5 - Charges sociales et fiscales .....	67 050
<b>Total du Chap. 2.</b>	<b>84 535</b>

**RECAPITULATION DE LA DIVISION**

Chapitre I .....	527 820
Chapitre II .....	84 535
	<b>612 355</b>

**DIVISION II - DEPENSES DE MATERIEL****Chapitre III - Dépenses de matériel**

Articles: 1 - Services Généraux .....	3 880
2 - Service Exploitation .....	2 615
3 - Service Voie et Bâtiments .....	22 550
4 - Service Matériel et Traction .....	50 275
<b>Total du Chap. 3.</b>	<b>79 320</b>

**Chapitre IV - Dépenses communes de matériel**

Articles: 1 - Fourniture de la Régie des Eaux .....	300
2 - Fourniture du courant électrique .....	4 600
3 - Frais de correspondance, téléphone et télégraphe .....	2 500
4 - Habillement et équipement .....	1 300
5 - Fournitures et matériel de Secrétariat .....	9 855
6 - Fournitures techniques diverses .....	143 511
<b>Total du Chap. 4.</b>	<b>162 066</b>

**Chapitre V - Travaux neufs - grosses réparations**

Articles: 1 - Service Matériel et Traction .....	1 800
2 - Service Exploitation .....	200
3 - Service Voie et Bâtiments .....	1 600
4 - Services Généraux .....	3 400
<b>Total du Chap. 5.</b>	<b>7 000</b>

**RECAPITULATION  
DE LA DIVISION II**

Chapitre III - Dépenses de Matériel .....	79 320
Chapitre IV - Dépenses Communes de Mat. .....	162 066
Chapitre V - Travaux neufs, grosses réparations .....	7 000
	<b>248 386</b>

**DIVISION - III****Chapitre VI - Dépenses diverses**

Articles: 1 - Annuité à MATISA SA pour fourniture d'une bourreuse niveleuse .....	16 500
2 - Intérêts et Commissions à la Kréditanstalt pour le prêt AL 603. Achat de 25 wagons en 1972 .....	18 686
3 - Remboursement au Budget Général du montant des allocations viagères payées pour le compte des CFT .....	1 100
4 - Application de la convention avec l'Office Central des Chemins de Fer d'Outre-Mer (OFERMAT) .....	1 200
5 - Versement au Budget Général du produit des timbres perçus avec les recettes d'exploitation .....	3 600
6 - Honoraires des Avocats et Experts, frais de procès .....	250
Articles 7 - Indemnités pour dommages aux voyageurs, transporteurs, détaxes, pertes, avaries, manquants .....	700
8 - Subvention à « La Vie du Rail » .....	40
9 - Equipement Société Sportive des Cheminots .....	100
10 - Contribution à l'Union Africaine de Chemins de Fer .....	1 900
11 - Frais de réception et dépenses imprévues .....	1 000
<b>Total du Chapitre 6</b>	<b>45 076</b>

**DIVISION - IV****Chapitre VII - Dépenses exceptionnelles**

Article 1 - Achat de pièces de rechange .....	15 000
---	--------

**DIVISION - V****Chapitre VIII - Reversements divers**

Article 1 - Versement au Fonds de Roulement pour reconstitution ou augmentation de sa dotation .....	100
--	-----

**DIVISION - VI****DEPENSES D'ORDRE****RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES**

Division I - Dépenses de personnel .....	612 355
Division II - Dépenses de matériel .....	248 386
Division III - Dépenses diverses .....	45 076
Division IV - Dépenses exceptionnelles .....	115 000
Division V - Reversements divers .....	100
Division VI - Dépenses d'ordre .....	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>920 917</b>

**ETAT E****COMPTES SPECIAUX DU TRESOR - (en milliers de francs)**

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBIT	CREDIT	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
<b>I - COMPTES D'AFFECTATIONS SPECIAUX</b>					
112-36	Amendes et condamnations pécuniaires diverses à répartir	70 000	70 000		
112-63	Frais de poursuites s/contributions et taxes	5 000	5 000		
113-05	Fonds provenant de l'aide directe des USA	-	-		
113-06	Fonds de Contrevaieur des fournitures effectuées par les USA	-	-		
113-07	Utilisation des fonds de contrevaieur des fournitures effectuées par les USA	-	-		
113-08	Lutte contre la peste bovine	-	-		
113-32	Fonds d'Aide et de Coopération	-	-		
113-33	Travaux en régie pour le compte du FAC	-	-		
113-35	UNICEF - Affaires Sociales	-	-		
113-36	UNICEF - Santé Publique	-	-		
113-37	OMS - Service du Paludisme	-	-		
113-39	OMS - Campagne Eradication de la Variole	-	-		
113-40	Fonds de roulement Bâtiment PNUD	-	350		350
113-41	Lutte contre la Péripleumonnie des Bovidés	-	-		
113-42	Programme de développement du Cacao et du Café	-	-		
113-43	Prêt du Conseil de l'Entente	-	-		
113-44	Prêt AID: Projet de développement rural de la Région Maritime	140 000	140 000		
113-45	Infrastructure d'Accompagnement pour CIMAO: Construction de Chemin de Fer et de Cité Ouvrière	-	-		
113-46	Indemnité forfaitaire mensuelle de logement des Agents de l'Assistance Technique Française	40 000	40 000		
<b>TOTAUX A REPORTER</b>		<b>255 000</b>	<b>255 350</b>		<b>350</b>

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBIT	CREDIT	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
	REPORT .....	255 000	255 350		350
113/ 50	Travaux en régie pour le compte FED	-	-		
113-51	Travaux en régie effectués par les Subdivisions des Travaux Publics	-	-		
115-26	Fonds Routier	30 000	45 000		15 000
115-34	Fonds de protection des cultures-Taxes Phytosanitaires	6 000	8 000		2 000
115-35	Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente	-	-		
115-36	Assainissement et bitumage de la ville de Lomé	-	-		
115-37	Produits de la Loterie Nationale Togolaise	25 000	30 000		5 000
115 38	Fonds de Péréquation sur le sucre	-	-		
115-39	Fonds de recherches minières	-	-		
115-40	Ressources Extraordinaires Exercice 1968	-	-		
115-41	Plan quadriennal d'entretien routier	-	-		
115-42	Fonds de soutien à l'Industrie Textile	-	-		
115-43	Programme des Grands Travaux	-	-		
115-44	Fonds de lutte contre la faim	-	-		
115-45	Comptes d'Affectations diverses	100 000	100 000		
115-46	Plantations d'Etat	-	-		
115-47	Projet de développement de l'élevage de bovins	-	-		
115-481	Fonds de soutien du sucre	-	-		
115-482	Autres produits de première nécessité	-	-		
115-49	Fonds de péréquation sur produits pétroliers	-	60 000		60 000
115-58	Produits divers provenant des ....	-	-		
115-60	Produits de participations financières de l'Etat	600 000	600 000		
115-71	Fonds spécial de prévoyance	-	-		
115-72	Fonds de concours aux sinistrés	-	-		
115-751	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger (Dollars)	-	-		
115-752	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger (CFA)	-	-		
115-78	Fonds d'encouragement de la Douane	10 000	10 000		
115-102	Surcharge Frêt-Océan	-	-		
	<b>TOTAL DES COMPTES D'AFFECT. SPEC.</b>	<b>1 026 000</b>	<b>1 108 350</b>		<b>82 350</b>

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBIT	CREDIT	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
	<b>II - COMPTES DE COMMERCE</b>				
111-01	Fonds d'approvisionnement TOGOPHARMA	-	-		
111-02	Fonds d'approvisionnement en matériel et produits phytosanitaires	-	-		
111-05	Fonds de roulement pharmacie Approv. Services Ind. Animales	5 000	5 000		
114-35	Cessions des Travaux et Fournitures des C.F.T.	60 000	80 000		20 000
103-07	Adjudications, recettes et dépenses dossiers d'appel d'offre	2 000	4 000		2 000
114-313	Fonds de roulement des C.F.T.	65 000	-	65 000	
114-314	Fonds de roulement des C.F.T.	-	-		
114-31	Opérations réalisées au profit du Tiers Port de Lomé	-	-		
114-318	Exploitations routières des CFT	-	-		
114-319	Opérations CIMAO des C.F.T.	40 000	40 000		
	<b>TOTAL DES COMPTES DE COMMERCE</b>	<b>172 000</b>	<b>129 000</b>	<b>65 000</b>	<b>22 000</b>

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBIT	CREDIT	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
<b>III - COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS</b>					
100-02	Comptes d'opérations avec le Trésor Français	250 000	250 000		
<b>IV - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES</b>					
112-30	Pertes et gains sur changes et transferts pour compte ACCDC	35 000	30 000	5 000	
<b>V - COMPTES D'AVANCES</b>					
125-20	Avances pour achat de véhicules	12 000	2 000	10 000	
125-23	Fonds de roulement d'EDITOGO	35 000		35 000	
125-34	Avances à la SOTEXIM	-	-		
125-25	Avances à la CEET	-	-		
125-28	Avances exceptionnelles du 13 Janvier	20 000	20 000		
125-29	Avances pour achat de wagons bennes	-	-		
125-31	Avances à l'Office Togolais des Phosphates	-	-		
125-32	Avances à la SOTOMA	-	-		
	TOTAL DES COMPTES D'AVANCES	67 000	22 000	45 000	

## ETAT F

TABLEAU DES EFFECTIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS GESTION 1979

SERVICES	AT	A1	A2	B	C	D	Ambas- sadeurs	Contrac- tuels	Décision	Perma- nents	TOTAL	
											1978	1979
Présidence de la République	6	19	26	27	25	4	-	-	-	175	282	282
Finances et Economie	1	80	77	137	232	438	-	1	-	886	1 852	1 852
Défense Nationale	-	31	1	96	256	4 990	-	-	-	18	5 392	5 392
Affaires Etrangères	-	41	14	32	20	2	15	171	2	121	418	418
Intérieur	-	63	11	120	206	1 870	-	-	-	465	2 735	2 735
Justice, Travail, Fonction Publique	-	44	18	83	42	27	-	-	-	336	550	550
P.T.T. et Travaux publics	11	45	73	161	263	313	-	-	-	1 173	2 039	2 039
Développement Rural	9	49	76	134	136	28	-	1	2	873	1 308	1 308
Mines - Energie - Hydraulique	-	32	3	25	19	2	-	1	-	286	368	368
Santé Publique et Affaires Sociales	7	75	86	1 008	709	103	-	27	-	2 216	4 231	4 231
Education Nationale/Recherche/Scien.	124	398	582	2 182	4 975	495	-	70	85	5 138	14 049	14 049
Information	11	28	47	164	177	1	-	-	-	380	808	808
Commerce et Transports	-	20	10	37	64	11	-	-	-	218	360	360
Plan et Développement Industriel	12	46	52	56	59	23	-	-	-	299	547	547
Jeunesse et Sports	7	21	23	163	47	-	-	4	1	243	509	509
Aménagement Rural	4	59	44	159	191	47	-	-	-	1 622	2 126	2 126
Cour Suprême	-	3	1	3	-	1	-	-	-	12	20	20
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>192</b>	<b>1 054</b>	<b>1 144</b>	<b>4 587</b>	<b>7 421</b>	<b>8 355</b>	<b>15</b>	<b>275</b>	<b>90</b>	<b>14 461</b>	<b>37 594</b>	<b>37 594</b>

## ETAT G

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXE  
DES CHEMINS DE FER DU TOGO GESTION 1979**

SERVICES	ASSISTANCE	CATEGORIES				AGENTS	TOTAL
	TECHNIQUE	A	B	C	D	PERMANENTS	
Services Généraux	-	3	2	11	5	52	73
Service Exploitation	-	1	5	16	14	309	345
Service Voie et Bâtiments	3	3	1	17	11	425	460
Service Matériel-Traction	2	2	3	20	20	310	357
	5	9	11	64	50	1 096	1 235